



LES ALIMENTS MAPLE LEAF INC.

NOTICE ANNUELLE

Le 31 mars 2025

TABLE DES MATIÈRES

ÉNONCÉS PROSPECTIFS.....	1
STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ	5
ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ	7
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS.....	12
AUTRES RENSEIGNEMENTS SUR LES ALIMENTS MAPLE LEAF.....	16
Activités à l'étranger.....	16
Propriété intellectuelle : Marques de commerce, marques et innovation.....	16
Relations avec les employés et relations de travail.....	17
Sécurité	17
Monnaie	18
Prix.....	18
Dépendance envers les clients clés	19
DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE	19
FACTEURS DE RISQUE.....	20
DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	21
Actions ordinaires	21
Titres sans droit de vote	21
Actions privilégiées	22
Accord de gouvernance.....	23
Facilités de crédit	24
DIVIDENDES	25
Politique en matière de dividendes	25
Évolution des dividendes	25
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	26
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	27
Membres de la haute direction.....	29
Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions	32
COMITÉ D'AUDIT.....	32
Composition du comité d'audit.....	32
Formation et expérience pertinentes des membres du comité d'audit.....	32
POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI.....	35
CONFLITS D'INTÉRÊTS	35
MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES.....	36
AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	36

Les Aliments Maple Leaf Inc.

NOTICE ANNUELLE

Le 31 mars 2025

INTÉRÊTS DES EXPERTS	36
CONTRATS IMPORTANTS	36
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	36
ANNEXE A	38

Les Aliments Maple Leaf Inc.
NOTICE ANNUELLE

Sauf indication contraire, l'information contenue dans la présente notice annuelle est arrêtée au 31 décembre 2024 et tous les montants sont en dollars canadiens. Sauf si le contexte l'indique autrement, « les Aliments Maple Leaf » ou « la Société » désigne Les Aliments Maple Leaf Inc. et ses filiales consolidées.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent document et les communications publiques, orales ou écrites, de la Société contiennent souvent des « énoncés prospectifs », selon la définition qu'en donne la loi sur les valeurs mobilières applicable. Ces énoncés reposent sur les attentes actuelles, les estimations, les projections, les opinions, les jugements et les hypothèses fondés sur l'information disponible au moment où l'énoncé prospectif a été formulé et faits à la lumière de l'expérience de la Société et de sa perception des tendances historiques. Ces énoncés comprennent notamment des énoncés sur les buts de la Société ainsi que des énoncés liés aux opinions, plans, objectifs, attentes, anticipations, estimations et intentions de la Société. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de termes comme « prévoir », « continuer », « estimer », « s'attendre à », « projeter », « croire », « planifier », « avoir l'intention de », « prévoir », « viser », « cibler », « entreprendre », « envisager », « indiquer », « maintenir », « explorer », « supposer », « calendrier », « objectif », « stratégie », « probable », « potentiel », « perspective », « but » ou « cible », à l'emploi du conditionnel ou du futur et à l'emploi d'autres termes semblables suggérant un rendement ou des événements futurs. Ces énoncés ne constituent pas des garanties de rendement futur et concernent des hypothèses, des risques et des incertitudes difficiles à prévoir.

De par leur nature, les énoncés prospectifs sont exposés à un certain nombre de risques et d'incertitudes ainsi qu'à d'autres facteurs, connus et inconnus, qui pourraient causer un écart significatif entre les résultats réels et ces énoncés prospectifs. La Société est d'avis que les attentes présentées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, mais elle ne peut donner aucune assurance quant à leur exactitude. Par conséquent, le lecteur ne doit pas se fier indûment à ces énoncés.

Dans le présent document, les énoncés prospectifs peuvent porter sur ce qui suit :

- les modalités, le calendrier, la réception de toutes les autorisations, la structure attendue, les avantages attendus, les risques, les coûts, les pertes de synergie et les répercussions fiscales découlant de la scission du Complexe Porc de la Société pour former une société indépendante, qui prendra le nom de Canada Packers inc. (« Canada Packers »), y compris la réception rapide d'une décision anticipée en matière d'impôt sur le revenu de l'Agence du revenu du Canada (ARC) dont la forme et le fond seront jugés acceptables par la Société;
- le futur rendement financier prévu des sociétés après la scission, y compris la structure organisationnelle après la séparation, la mise en œuvre des accords proposés entre les sociétés et la capacité de chacune à réaliser ses propres stratégies d'affaires et en matière de durabilité;
- la conclusion d'une convention fiscale entre M. H. McCain, J. McCain et McCain Capital inc. (les « Parties McCain »), la satisfaction des modalités de ladite convention et la tenue d'un vote en faveur de la scission;
- les hypothèses relatives au contexte économique, y compris les conséquences des droits de douane, les pressions inflationnistes sur le comportement des clients et des consommateurs, les chaînes d'approvisionnement, les conflits internationaux et la dynamique concurrentielle;
- les flux de trésorerie prévus et le caractère suffisant de ceux-ci, les sources de capital offrant des taux attractifs, les obligations contractuelles et les options de financement futures, le renouvellement des facilités de crédit, le respect des clauses des facilités de crédit et la disponibilité du capital requis pour financer les plans de croissance, le respect des obligations d'exploitation et le versement des dividendes;
- le rendement futur, y compris les objectifs financiers, les analyses de croissance des catégories, les dépenses prévues en immobilisations de même que les dépenses de ventes et d'administration prévues pour la Société et chacun de ses segments d'exploitation, la dynamique du marché mondial du porc, les perspectives de marge du marché d'exportation japonais, les marchés du travail et les pressions inflationnistes (y compris la capacité de fixer les prix en fonction de l'inflation);

- le risque de récurrence d'un incident de cybersécurité et son incidence sur les systèmes, les activités et l'exploitation de la Société, de même que la capacité d'en atténuer les répercussions financières et opérationnelles, l'efficacité des mesures de correction et de rétablissement, les conséquences d'atteintes à la protection des données et d'autres risques permanents associés à la cybersécurité;
- l'exécution de la stratégie commerciale de la Société, y compris l'élaboration des initiatives commerciales et leur durée prévue, l'expansion et le repositionnement de la marque, les investissements et le rendement dans la catégorie des protéines végétales, l'accès aux marchés de la Chine et du Japon, les décisions relatives à la répartition des capitaux propres (y compris les investissements dans les rachats d'actions en vertu d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités [OPRCNA]), de même que les investissements dans les occasions de croissance et les rendements prévus qui y sont associés;
- l'incidence du contexte des échanges internationaux, des droits de douane et des marchés sur les activités de la Société, y compris l'accès aux marchés, les conflits internationaux et autres facteurs sociaux, économiques et politiques influant sur le commerce;
- les conséquences de la propagation des maladies animales exotiques (p. ex. la peste porcine africaine [PPA]) et d'autres maladies animales comme la grippe aviaire;
- les régimes de concurrence et la capacité de la Société de se tailler une place sur les marchés;
- les projets de capitaux, y compris la planification, la construction, les dépenses estimées, les calendriers, les approbations, la capacité prévue, les dates de mise en service ainsi que les avantages prévus de la construction de nouvelles installations et de l'agrandissement des installations existantes;
- la politique de la Société en matière de dividendes, y compris les niveaux futurs et la viabilité des dividendes en espèces, le traitement fiscal et les dates de versement;
- l'incidence des prix des produits de base et des cours de change sur les activités et le rendement financier de la Société, y compris l'utilisation et l'efficacité des instruments de couverture;
- les risques d'exploitation, y compris l'exécution, la surveillance et l'amélioration continue des programmes de salubrité alimentaire, des initiatives de santé animale et des initiatives de réduction des coûts, de même que les niveaux de service (y compris les pénalités qui s'y rapportent);
- la mise en œuvre, le coût et l'incidence des initiatives de protection de l'environnement, la capacité de la Société de réaliser ses objectifs en matière de durabilité, l'évolution des lois et des règlements relatifs aux changements climatiques et à l'environnement, la progression des attentes des clients et des consommateurs relativement au développement durable ainsi que le coût prévu de la réduction du passif environnemental;
- l'adoption de nouvelles normes comptables et son incidence sur la situation financière de la Société;
- les attentes relatives au rendement du régime de retraite, y compris les actifs et passifs futurs du régime ainsi que les cotisations;
- l'évolution et les conséquences des poursuites judiciaires réelles ou potentielles.

La Société tient habituellement compte de divers facteurs ou hypothèses pour tirer ses conclusions ou formuler les prévisions, projections, prédictions ou estimations contenues dans ses énoncés prospectifs. Ces facteurs et hypothèses sont fondés sur l'information dont dispose actuellement la Société, y compris l'information obtenue auprès de sources externes, et comprennent, entre autres :

- les attentes et les hypothèses concernant le calendrier et la conclusion de la scission, y compris l'obtention de toutes les autorisations requises des actionnaires, des tribunaux et d'autres parties; la réception d'une nouvelle attestation d'équité favorable; la tenue d'un vote en faveur de la scission; les répercussions des risques, des avantages, des coûts, des pertes de synergie, de la structure fiscale et du rendement futur de chaque société; l'incidence de la mise en œuvre des accords proposés entre les sociétés et la capacité de chacune à réaliser ses propres stratégies d'affaires et en matière de durabilité pour générer un rendement;
- les attentes et les hypothèses concernant la réception rapide d'une décision anticipée en matière d'impôt sur le revenu de l'ARC, qui ne sera pas modifiée ni retirée, et dont la forme et le fond seront jugés acceptables par la

Société; l'arrêt de modalités définitives acceptables pour la convention fiscale entre les Parties McCain; la satisfaction des conditions nécessaires à la conclusion de cette convention; avant et après la scission, le respect des règles sur les transactions papillons prévues par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (la « LIR ») par les Aliments Maple Leaf, Canada Packers et les « actionnaires désignés » (au sens de la LIR);

- les attentes concernant l'adaptation des opérations, la chaîne d'approvisionnement, le comportement des clients et des consommateurs, les structures économiques (y compris, mais sans s'y limiter, les marchés mondiaux du porc), les taux de change, les droits de douane, la dynamique du commerce international, l'accès au capital et des transformations potentielles des structures économiques mondiales;
- l'environnement concurrentiel ainsi que les conditions de marché connexes (dont les droits de douane) et la mesure des parts de marché, la croissance ou la contraction des catégories, le comportement attendu des concurrents et des clients et les tendances en matière de préférences des consommateurs;
- le succès de la stratégie commerciale de la Société et la relation entre les prix, l'inflation, les volumes et les ventes des produits de la Société;
- les prix courants des matières premières (en particulier des marchés du porc et des aliments pour animaux), les répercussions des droits de douane, ainsi que les taux d'intérêt, d'imposition et de change;
- les conséquences potentielles des enjeux de cybersécurité, y compris les coûts de la sécurité, la possibilité d'un incident futur, les risques associés aux atteintes à la protection des données, la disponibilité des protections d'assurance, l'efficacité des mesures de correction et de prévention, les activités des tiers, les répercussions persistantes, les réactions des clients, des consommateurs et des fournisseurs et les facteurs liés à la réglementation;
- les relations économiques et sociopolitiques entre le Canada, les États-Unis, le Japon et la Chine, l'accès de la Société aux marchés et sa capacité de s'approvisionner à la lumière des perturbations sociopolitiques mondiales, ainsi que les répercussions continues des conflits internationaux sur l'inflation, le commerce et les marchés;
- la propagation des maladies animales exotiques (dont la PPA et la grippe aviaire), les stratégies de préparation pour gérer cette propagation et les conséquences pour tous les marchés des protéines;
- l'accès au capital nécessaire pour financer les besoins en capitaux futurs et les activités courantes;
- les attentes relatives à la participation aux régimes de retraite de la Société et au financement de ceux-ci;
- la disponibilité des protections d'assurance pour gérer certains risques liés aux responsabilités de la Société;
- l'importance des dettes futures et des recouvrements liés à des réclamations en justice;
- les lois fiscales, environnementales et de nature réglementaire en vigueur;
- le rendement et les coûts d'exploitation futurs, y compris la capacité de la Société de réaliser des gains d'efficacité et de maintenir ses volumes de vente ainsi que ses taux de rotation des stocks et des comptes débiteurs.

Nous informons le lecteur que ces hypothèses pourraient se révéler incorrectes, en tout ou en partie. Les résultats réels de la Société pourraient différer considérablement de ceux exprimés dans ces énoncés prospectifs.

Les facteurs susceptibles de causer un écart considérable entre les résultats réels et ceux exprimés, sous-entendus ou projetés dans les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les risques associés à ce qui suit :

- la scission ne se déroule pas comme prévu (calendrier non respecté ou abandon de la scission), y compris dans le cas où toutes les conditions de la transaction ne peuvent être satisfaites, dont l'obtention du consentement et de l'autorisation de tous les tiers;
- la scission ne produit pas les avantages prévus, y compris la capacité des sociétés issues de la scission à prospérer en tant que sociétés indépendantes cotées en bourse;
- les effets imprévus de l'annonce de la scission ou des modifications à la structure de la transaction sur le cours du marché des titres de la Société ou le rendement financier de la Société;

- les résultats de l'exécution des plans commerciaux respectifs de chaque société issue de la scission, leur capacité à générer des profits ou non et le temps nécessaire pour générer des profits, y compris les conséquences sur les résultats financiers de chaque société;
- l'incapacité à arrêter les modalités définitives de la convention fiscale entre les Parties McCain ou à satisfaire les conditions de la convention fiscale;
- le défaut de recevoir une décision anticipée en matière d'impôt de l'ARC dont les modalités acceptables sont jugées acceptables dans la forme et dans le fond par la Société et qui n'est pas modifiée ni retirée;
- le non-respect des règles sur les transactions papillons prévues par la LIR par la Société, Canada Packers ou un « actionnaire désigné » (au sens de la LIR) qui entraîne un solde d'impôt à payer pour la Société ou Canada Packers;
- le non-respect des conditions d'obtention d'un vote favorable à la scission;
- des transformations potentielles des structures économiques mondiales qui se répercutent sur les activités et le rendement financier de la Société, ainsi que les conséquences persistantes sur les tendances socioéconomiques à grande échelle, les mesures commerciales et les conflits internationaux;
- les tendances macroéconomiques, y compris l'inflation, le comportement des consommateurs, les indicateurs de récession, la disponibilité de la main-d'œuvre et la dynamique du marché du travail, ainsi que les tendances du commerce international, dont les tarifs et droits de douane et les marchés mondiaux du porc;
- les résultats de l'exécution des plans commerciaux de la Société, sa capacité à générer des profits ou non et le temps nécessaire pour générer ces profits, y compris les conséquences sur ses flux de trésorerie;
- la concurrence, les conditions de marché et les activités des concurrents et des clients, y compris l'expansion ou la contraction des catégories clés, les pressions inflationnistes, la dynamique du marché du porc et les marges des exportations vers le Japon;
- la cybersécurité, l'entretien et l'exploitation des systèmes d'information, des processus et des données de la Société, le rétablissement suivant l'incident de cybersécurité, les répercussions à long terme de cet incident, le risque que d'autres incidents de cybersécurité surviennent, les mesures prises par les tiers, les risques de vol de données, l'efficacité de la conception et de l'exécution du plan de continuité des affaires, et la disponibilité des protections d'assurance;
- la santé des animaux d'élevage, y compris les effets d'éventuelles pandémies;
- le commerce international et l'accès aux marchés et aux fournitures, de même que les dynamiques sociales, politiques et économiques, y compris les conflits internationaux;
- le rendement d'exploitation, y compris les niveaux de fonctionnement de la fabrication, les taux d'exécution des commandes et les pénalités;
- la disponibilité du capital, l'accès à celui-ci et le respect des clauses des facilités de crédit;
- les décisions concernant le remboursement de capital aux actionnaires;
- la réalisation des investissements de maintien dans les projets d'immobilisations;
- la salubrité alimentaire, la responsabilité des consommateurs et les rappels de produits;
- les changements climatiques, la réglementation dans ce domaine et le rendement de la Société en matière de durabilité;
- la gestion des risques stratégiques;
- les acquisitions et les dessaisissements;
- les fluctuations des marchés des obligations et des actions;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change;
- l'actif et le passif du régime de retraite;
- la nature cyclique du coût et de l'offre du porc ainsi que la concurrence sur le marché du porc en général;

- l'efficacité des stratégies de couverture visant les marchandises et les taux d'intérêt;
- l'incidence de la fluctuation de la valeur marchande des actifs biologiques et des instruments de couverture;
- le système de gestion de l'offre de volaille au Canada;
- la disponibilité des ingrédients nécessaires à la fabrication de protéines végétales;
- la propriété intellectuelle, y compris la création de nouveaux produits, le développement de produits, la stratégie de marque et la protection des marques de commerce;
- la consolidation des activités et l'accent mis sur les protéines;
- le recours à des fabricants contractuels;
- la réputation;
- les conditions météorologiques;
- la conformité avec la réglementation gouvernementale et l'adaptation aux modifications législatives;
- les poursuites judiciaires imminentes et en cours;
- les tendances de consommation et la fluctuation des goûts et des habitudes d'achat des consommateurs;
- la réglementation environnementale et les obligations environnementales potentielles;
- la consolidation dans le secteur de la vente au détail;
- les questions liées à l'emploi, y compris la conformité au droit du travail en vigueur dans divers territoires, le risque d'arrêts de travail en raison du non-renouvellement de conventions collectives, le recrutement et la rétention de personnel qualifié, la dépendance à l'égard du personnel clé et la planification de la relève;
- le prix des produits;
- la gestion de la chaîne d'approvisionnement de la Société;
- la modification des Normes internationales d'information financière et des autres normes comptables que la Société est tenue de respecter à des fins réglementaires.

La Société informe le lecteur que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive.

De plus, le lecteur est prévenu que certains énoncés prospectifs, comme ceux qui concernent les dépenses futures en immobilisations, les attentes concernant le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (BAIIA) ajusté, la marge de croissance de BAIIA ajusté et la capacité de la Société à atteindre ses cibles et prévisions financières peuvent être considérés comme des perspectives financières en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Ces perspectives financières sont présentées aux fins de l'évaluation des gains futurs potentiels et de l'utilisation prévue des flux de trésorerie et peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le lecteur ne doit pas présumer qu'elles se concrétiseront.

D'autres renseignements sur la Société sont fournis dans le rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (le « rapport de gestion de 2024 »), accessible sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les facteurs de risque, le lecteur pourra lire attentivement la rubrique Facteurs de risque du rapport de gestion de 2024.

Les énoncés prospectifs ci-inclus ne sont pertinents qu'à la date du présent document. La Société n'est soumise à aucune obligation de modifier ou de mettre à jour publiquement ses énoncés prospectifs en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, sauf lorsque la loi l'exige. Tous les énoncés prospectifs contenus dans les présentes sont visés expressément par cette mise en garde.

STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Les Aliments Maple Leaf Inc. (Maple Leaf Foods Inc.) est une société ouverte constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (TSX) sous le symbole « MFI » et son siège social est situé au 6985 Financial Drive, Mississauga (Ontario)

L5N 0A1. Une copie des documents constitutifs de la Société, y compris ses statuts et ses règlements administratifs, est accessible sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca et sur le site Web de la Société au www.mapleleaffoods.com/fr/.

ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ

Aperçu

Les Aliments Maple Leaf est une entreprise de produits de protéines de premier ordre qui fabrique de façon responsable des viandes préparées, des repas prêts à cuire et prêts à manger, des trousses-collations, du porc frais et de la volaille fraîche à valeur ajoutée ainsi que des produits de protéines végétales. La Société a entrepris un parcours visant à rehausser le mérite des aliments par une meilleure nutrition, des milieux de travail sécuritaires et des aliments salubres, des soins aux animaux sans cruauté et des efforts de durabilité qui protègent notre planète afin de devenir l'entreprise de produits de protéines la plus durable sur la planète.

Depuis trois ans, les Aliments Maple Leaf mène des initiatives stratégiques pour instaurer une nouvelle ère de croissance portée par la valeur ajoutée. Dans ce processus de transformation, la Société a réalisé d'importants projets d'immobilisations. Elle a regroupé ses segments des protéines végétales et animales. Enfin, elle a lancé l'initiative Alimentons la croissance, axée sur l'optimisation des actifs et l'efficacité organisationnelle. Cette transformation se poursuit avec l'annonce, en juillet 2024, que la Société se séparera de son segment Porc en vue de créer une organisation de calibre mondial, ce qui devrait être officialisé au second semestre de 2025. Des précisions sur ces initiatives et sur d'autres annonces importantes des dernières années sont fournies ci-dessous.

Achèvement de grands projets d'immobilisations

Les Aliments Maple Leaf a conclu plusieurs grands projets de construction qui lui ont permis d'accroître sa capacité de valeur ajoutée, de réaliser des économies d'échelle et de soutenir sa croissance rentable.

Projet d'immobilisations	Principaux développements
Usine de volaille de pointe à London, en Ontario	<p>La Société a investi environ 780 millions de dollars dans la construction de cette usine ultramoderne de 61 300 mètres carrés (660 000 pieds carrés), qui est dotée d'un équipement de transformation parmi les plus évolués sur le plan technologique, y compris des technologies de pointe en matière de salubrité alimentaire, de protection environnementale et de santé animale. En plus de permettre des gains d'efficacité dans le réseau de production de volaille, cette installation permet à la Société de proposer une gamme de produits de volaille à valeur ajoutée de première qualité afin de répondre à la demande croissante de poulet des consommateurs et de concrétiser davantage son engagement en matière de bien-être animal.</p> <p>La construction a été achevée en novembre 2022 et la production a atteint sa pleine capacité à la fin de 2023. À la fin de 2023, elle avait réussi à fermer quatre anciennes usines grâce à cet investissement.</p>
Centre d'excellence en bacon à l'usine du boulevard Lagimodiere à Winnipeg, au Manitoba	<p>La Société a investi environ 192 millions de dollars dans la construction de cette installation de 6 800 mètres carrés (73 000 pieds carrés) qui fait partie de son usine du boulevard Lagimodiere. La construction a été achevée en octobre 2021 et la production a atteint sa pleine capacité à la fin de 2023.</p> <p>Cette installation fait office de Centre d'excellence en bacon des Aliments Maple Leaf. Elle a augmenté de façon considérable la capacité de production de bacon de la Société grâce à une nouvelle capacité interne de production de bacon précuit pour micro-ondes, qui devrait stimuler l'expansion des marges et consolider son avantage concurrentiel.</p>
Optimisation du réseau d'usines de volaille transformée en augmentant	<p>La Société a investi 65 millions de dollars dans son usine de Walker Road pour y installer deux nouvelles chaînes de transformation de la volaille et poursuivre l'optimisation de la zone des formules. Cet investissement accroît les capacités</p>

les capacités de production à Brampton (Ontario)	de la Société, qui pourra répondre aux besoins précis de deux clients stratégiques des services alimentaires ainsi qu'à la demande croissante pour les produits de volaille transformés. Les travaux de construction se sont terminés à la fin de 2023.
---	---

Grâce à ces grands projets d'immobilisations et à l'adoption de plans de mise en œuvre au rythme annualisé, la Société a fortement allégé son bilan. Elle peut donc se concentrer sur l'optimisation de ses activités et s'appuyer sur la force de ses marques afin d'assurer sa croissance au Canada et d'étendre sa portée aux États-Unis et à l'international.

Regroupement des protéines végétales et animales

En 2021, les Aliments Maple Leaf a effectué un examen complet de la catégorie des protéines végétales en raison du net ralentissement des taux de croissance de ce segment. D'après les résultats de l'examen, cette catégorie demeure intéressante, mais son taux de croissance devrait correspondre au taux plus habituel pour les biens de consommation emballés, et non au taux de croissance fulgurante anticipé en 2019 et en 2020. Par conséquent, la Société a réorienté sa stratégie, troquant ses objectifs de croissance ambitieux contre l'objectif d'atteindre un BAIIA ajusté neutre au deuxième semestre de 2023. Elle a réussi à atteindre cet objectif à la fin de 2023 en adaptant la taille de son segment des protéines végétales et en misant sur ses marques principales fortes. En 2024, la Société a poursuivi le regroupement des protéines végétales avec les aliments préparés, recommencé à produire des rapports en tant que société intégrée pour l'ensemble des protéines. Elle a achevé la restructuration interne de ses équipes commerciales et opérationnelles pour faciliter cette intégration et créer une structure d'accélération de la croissance dans les catégories des protéines animales et végétales au Canada et aux États-Unis.

Alimentons la croissance : optimisation de la chaîne d'approvisionnement et améliorations des dépenses de ventes et d'administration

En janvier 2025, les Aliments Maple Leaf a annoncé l'initiative Alimentons la croissance visant à accélérer ses efforts de réduction des coûts et à bonifier son avantage concurrentiel. Grâce à cette initiative, la Société optimise les ressources et les processus qui composent son parc d'actifs de calibre mondial, elle investit dans des technologies d'automatisation pertinentes et elle améliore l'exécution en rationalisant sa structure organisationnelle.

Voici les principaux aspects du programme.

- *Optimisation de la chaîne d'approvisionnement* : À la fin de 2024, la Société a achevé un projet d'optimisation de l'approvisionnement qui devrait accroître les économies, l'extensibilité et l'agilité de la chaîne d'approvisionnement en 2025.
- *Amélioration des dépenses de vente et d'administration* : La Société a mis en œuvre la première étape de ses réductions de dépenses de vente et d'administration en restructurant les équipes commerciales et opérationnelles à la fin de 2024. Ces mesures ont allégé la structure organisationnelle et réduit les effectifs totaux. Grâce à ces mesures et à l'adaptation de la taille du segment des protéines végétales déjà effectuée, des économies importantes sont prévues en 2025.
- *Examen stratégique de la fabrication* : La Société a entrepris un examen stratégique de son réseau de fabrication et d'exploitation afin de mieux utiliser ses capacités, de rationaliser son empreinte (au besoin), d'adopter des technologies de pointe et d'intégrer l'excellence opérationnelle dans tous ses processus. Cet examen stratégique est toujours en cours, mais les résultats préliminaires comprennent la fermeture prévue de l'usine de Brantford au cours du premier semestre de 2025.

Pénétrer le secteur des biens de consommation emballés grâce à la scission du segment Porc

En 2024, les Aliments Maple Leaf a annoncé son intention de séparer son Complexe Porc pour créer une société publique indépendante qui sera connue sous le nom de Canada Packers. Une fois séparée, Canada Packers sera une société intégrée de porc; une référence pour les produits de porc à valeur ajoutée, de première qualité et de

production durable; un fournisseur important de produits de porc élevé sans antibiotiques (ÉSA) et conventionnels pour des clients au Canada, aux États-Unis et à l'international. Comme société indépendante, Canada Packers pourra profiter de son modèle d'affaires unique pour exploiter tout son potentiel de croissance.

Après la scission, les Aliments Maple Leaf continuera de réaliser sa vision pour devenir la société de produits de protéines la plus durable sur la planète en se concentrant sur ses marques de produits de consommation emballés et son objectif de satisfaire à la demande mondiale croissante pour des protéines de production durable.

Les deux sociétés maintiendront leur relation stratégique, et les Aliments Maple Leaf conservera une participation dans Canada Packers. Les deux sociétés concluront un accord d'approvisionnement mutuellement avantageux à durée indéterminée. En vertu de l'accord, les Aliments Maple Leaf aura une source fiable de porc de qualité au prix courant pour approvisionner son segment des aliments préparés. Pour sa part, Canada Packers pourra compter sur un client principal au Canada tandis qu'il poursuit sa croissance ailleurs dans le monde.

En novembre 2024, la Société a annoncé qu'elle envisageait une transaction papillon, une forme de réorganisation exempte d'impôt, et qu'elle avait demandé une décision anticipée en matière d'impôt à l'ARC dans ce but.

Une assemblée des actionnaires est prévue en juin 2025 pour approuver la transaction, qui pourrait ainsi se conclure au second semestre de 2025 si toutes les conditions habituelles pour ce type de transaction sont satisfaites.

En additionnant les premiers dividendes des Aliments Maple Leaf et de Canada Packers, la somme ne devrait pas être inférieure au dividende annuel des Aliments Maple Leaf immédiatement avant la scission. Les futurs dividendes seront déterminés par le conseil d'administration de chaque société. La structure du capital des deux sociétés est elle aussi en cours d'évaluation, les plans actuels pour Canada Packers étant basés sur un ratio de levier initial de 2,5 à 3 fois la dette nette par rapport au BAIIA ajusté. Toutes les précisions seront fournies dans la circulaire d'information de la direction dont le dépôt est prévu en mai 2025.

Progression des piliers stratégiques visant à rehausser le mérite des aliments

Les Aliments Maple Leaf souhaite être l'entreprise de produits de protéines la plus durable sur la planète. Elle s'engage à créer une valeur partagée en optimisant ses résultats commerciaux et financiers et en s'attaquant aux problèmes sociaux les plus pressants. La Société s'est dotée d'un plan directeur pour réaliser cette vision. D'abord lancé en 2014, le plan directeur a été mis à jour en 2024. Les cinq grandes stratégies du plan orientent les efforts de la Société vers la création d'une valeur partagée. Les principaux progrès réalisés en ce sens depuis trois ans sont résumés ci-dessous.

1. **Montrer la voie** : Les Aliments Maple Leaf s'engagent à produire de meilleurs aliments, à offrir de meilleurs soins et à entretenir une meilleure planète. Voici quelques réalisations des dernières années.

Produire de meilleurs aliments

- Demeurer des leaders de la production et continuer d'accroître la part de marché de ses marques de viandes durables, y compris sa marque phare Greenfield Natural Meat Co.^{MC}.
- Continuer d'accroître l'offre de produits authentiques, simples et naturels en renouvelant sa gamme de produits surgelés de volaille Prime de ML (75 % moins d'emballage, 25 % plus de produit) et en lançant une gamme de coupes pratiques de volaille fraîche surgelées séparément.

Offrir de meilleurs soins

- Respecter les normes relatives au logement libre des truies (conformément au Code de pratique du CNSAE et au programme d'Excellence du porc canadien) dans 93 % des compartiments pour truies appartenant à Maple Leaf.
- Enrichir l'environnement de l'ensemble des porcheries pour les truies, des porcheries de mise bas et des porcheries d'abattage.
- Investir dans les méthodes d'étourdissement sous atmosphère contrôlée et sans cruauté dans toutes les usines de volaille fraîche.

- Faire progresser l'objectif de Maple Leaf de réduire l'insécurité alimentaire au Canada de 50 % d'ici 2030 en investissant 13 millions de dollars et en menant 45 initiatives.
- Conserver son titre de chef de file du secteur en matière de sécurité au travail grâce à une réduction de 94 % du taux d'incidents enregistrables dans ses usines depuis 2012 et à l'élimination complète des blessures dans 33 établissements (en décembre 2024).

Entretenir une meilleure planète

- En s'appuyant sur des méthodes scientifiques, chercher à réduire ses émissions absolues de GES des champs d'application 1 et 2 de 30 % et, pour le champ d'application 3, à réduire ses émissions de 30 % par 1 000 kg de production d'ici 2030 (par rapport à l'année de référence 2018).
- Augmenter la superficie cultivée selon des pratiques de l'agriculture régénératrice par les fournisseurs.
- Poursuivre les efforts d'emballage durable en détournant plus de 1 000 tonnes de barquettes en polystyrène utilisées pour la volaille fraîche des sites d'enfouissement (depuis 2022); atteindre l'objectif de 30 % de contenu recyclé dans tous les emballages en plastique (en poids) par rapport à l'année de référence 2021.
- Atteindre un taux de détournement de l'enfouissement de 93,5 % pour l'ensemble du réseau de fabrication.

2. Développer des marques bien-aimées : Pour ce faire, la Société s'engage à renforcer la pertinence de sa gamme de marques de premier plan, à faire preuve d'innovation et à miser sur ses capacités uniques. Voici quelques réalisations des dernières années.

- Renouveler ses investissements solides dans la gamme de marques principales de la Société en misant à nouveau sur l'adaptation des stratégies de marque au contexte de consommation en évolution.
- Accélérer les innovations ayant le plus d'incidence avec le lancement de 50 nouvelles unités de stock en 2024.
- Investir dans la valorisation de la marque grâce à des campagnes publicitaires révolutionnaires comme la campagne des viandes durables de la marque Greenfield Natural Meat Co. et la campagne des négociateurs naturels Maple Leaf pour les produits Prime élevés sans antibiotiques, les viandes en tranches Natural Selections de Maple Leaf, les saucisses Top Dogs et les produits de bacon Maple Leaf.

3. Étendre notre portée : Les Aliments Maple Leaf s'engage à élargir sa portée géographique, à développer de nouveaux canaux et de nouvelles catégories et à diversifier sa gamme de protéines. Voici quelques réalisations des dernières années.

- Élargir la portée sur le marché américain en augmentant la distribution dans le réseau de vente et les ventes de viandes préparées d'une année à l'autre.
- Élargir la portée dans le secteur des services alimentaires en obtenant de nouveaux clients et en ajoutant des points de distribution au Canada et aux États-Unis.

4. Rechercher l'excellence dans nos activités : La Société s'engage à exploiter des technologies de pointe en appliquant la science des données et l'analytique et en améliorant la rentabilité. Voici quelques réalisations des dernières années.

- Améliorer l'efficacité opérationnelle dans ses usines par l'achèvement de grands projets d'immobilisations et l'établissement de centres d'excellence (consultez la rubrique Achèvement de grands projets d'immobilisations plus haut).
- Achever l'initiative d'optimisation de l'approvisionnement en cours pour accroître les économies, l'extensibilité et l'agilité de la chaîne d'approvisionnement.

- Lancer l'examen stratégique du réseau de fabrication et d'exploitation de la Société afin de mieux utiliser ses capacités, de rationaliser son empreinte (au besoin), d'adopter des technologies de pointe et d'intégrer l'excellence opérationnelle dans tous ses processus.
- Fournir aux employés des outils de travail efficace en mode hybride (y compris les capacités de ses applications mobiles, la transformation numérique des processus papier et la mise en place d'une voie de communication numérique accessible à tous les employés).
- Poursuivre ses efforts pour maintenir des plateformes modernes et intégrer des concepts novateurs, comme les modèles d'intelligence artificielle et d'apprentissage machine et la technologie de l'automatisation.

5. **Mettre en valeur des talents prodigieux** : Les Aliments Maple Leaf est profondément engagée à intégrer sa culture axée sur les valeurs, à miser sur des chefs prêts pour l'avenir et à inspirer un engagement durable.

Voici quelques réalisations des dernières années.

- Lancer un nouveau modèle de leadership qui incarne les valeurs profondément enracinées des Aliments Maple Leaf et ses cinq capacités en leadership redéfinies.
- Instaurer un programme de certification des valeurs qui renforce cette culture axée sur les valeurs.
- Relancer le programme Ivey Foundations de la Société.
- Donner accès à LinkedIn Learning à tous les salariés.
- Élargir le Sondage sur l'engagement pour inclure les membres de l'équipe de première ligne.
- Élaborer un plan directeur de diversité et d'inclusion avec des objectifs actualisés afin de guider l'approche de la Société pour créer un milieu de travail inclusif.

Gérer un environnement externe difficile

Au cours des dernières années, les Aliments Maple Leaf a réussi à composer avec plusieurs difficultés externes qui ont exercé une pression sur l'entreprise.

- *Assurer la stabilisation dans le contexte économique postpandémique*

La pandémie de COVID-19, combinée aux conflits internationaux qui ont marqué le contexte postpandémique, a entraîné des difficultés sans précédent dans le secteur de l'alimentation de 2020 à 2023. Cette dynamique s'est traduite par des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, des distorsions des marchés, des pénuries de main-d'œuvre et d'importantes pressions inflationnistes.

- *Exploiter l'entreprise dans des marchés du porc difficiles*

En 2022 et en 2023, les marchés du porc ont été marqués par des conditions très inhabituelles qui ont créé une « grave distorsion » entre le coût de l'élevage d'un porc et le prix de vente de la viande. La Société a survécu à ces conditions passagères, ce qui témoigne de la résilience de son modèle d'affaires. Les marchés du porc se sont améliorés en 2024, renouant avec des conditions plus habituelles. Pour en savoir, reportez-vous à la rubrique Description des activités – Complexe Porc.

- *Surmonter l'incident de cybersécurité*

Le 6 novembre 2022, la Société a confirmé qu'elle avait connu une panne de systèmes découlant d'un incident de cybersécurité. La Société a exécuté ses plans de continuité des affaires pendant qu'elle rétablissait les systèmes touchés et a travaillé avec tous ses clients et fournisseurs afin de réduire au minimum les perturbations. Même si elle a pu poursuivre ses activités d'exploitation, la Société a dû interrompre ses activités commerciales courantes. La Société a pris des mesures pour se protéger des cybermenaces. Pour ce faire, elle a offert une formation de certification en cybersécurité à ses employés, actualisé ses politiques et ses programmes d'intervention et ajouté graduellement des ressources et des technologies de pointe pour protéger ses systèmes et ses données.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Les Aliments Maple Leaf est une entreprise de produits de protéines de premier ordre qui s'appuie sur un excellent portefeuille de marques, en plus d'être chef de file en matière de durabilité et de sécurité alimentaire. La Société poursuit la mise en œuvre de son plan directeur, qui définit la stratégie pour concrétiser sa vision d'être l'entreprise de produits de protéines la plus durable sur la planète, tout en atteignant ses objectifs commerciaux et financiers.

Les activités de la Société varient selon les saisons, ce qui peut se répercuter sur le rendement d'un trimestre à l'autre. Toutefois, comme la Société est grande et diversifiée, l'ensemble de ses activités vient annuler les facteurs saisonniers qui touchent différentes facettes de ses opérations; isolément, ces facteurs n'ont donc pas d'effet concret sur le résultat consolidé de la Société. Par exemple, les marges sur les produits de porc frais sont en général plus élevées en seconde moitié d'année lorsque les prix du porc diminuent, ce qui entraîne une baisse des bénéfices de l'élevage de porc et contribue à l'équilibre au sein du Complexe Porc de la Société. En été, la forte demande de produits de viande grillée influe positivement sur certaines catégories comme celle des saucisses fumées et fraîches, tandis qu'à l'automne, les promotions de la rentrée contribuent à la hausse des ventes de viandes en tranches et des articles pour les lunchs. La demande de produits de dinde et de jambon, quant à elle, augmente au printemps et pendant la période des Fêtes au quatrième trimestre.

Un livrable clé de 2025 est l'achèvement de la scission annoncée du Complexe Porc qui produira de la valeur pour tous les actionnaires en créant deux sociétés publiques indépendantes : les Aliments Maple Leaf, une entreprise de produits de consommation emballés dans le secteur des protéines, et Canada Packers, un chef de file mondial dans le secteur du porc. Puisque la scission n'est pas encore réalisée, la Société continue d'examiner ses activités comme un tout. Actuellement, le segment des aliments préparés (viandes préparées, protéines végétales et volaille) représente environ 75 % de ses produits d'exploitation, et le Complexe Porc, environ 25 %. Étant donné la scission prévue du Complexe Porc et pour faciliter la lecture de ces renseignements, un résumé des principales caractéristiques des deux secteurs de la Société est présenté ci-dessous, soit les aliments préparés et le Complexe Porc.

Aliments préparés

Aperçu

Le segment des aliments préparés comprend les viandes préparées, la volaille et les protéines végétales, qui représentent respectivement 50 %, 20 % et 5 % environ des ventes annuelles totales de la Société. Dans ce segment, elle fabrique des produits de viandes préparées à valeur ajoutée, des repas prêts à cuire et prêts à servir, des produits de volaille fraîche à valeur ajoutée et des produits de protéines végétales vendus au détail, à des services alimentaires et à l'industrie. Grâce à son éventail de marques, à ses gammes de produits à valeur ajoutée, à ses canaux de vente et à son accès aux marchés clés, la Société dispose de sources de revenus diversifiées.

Les principaux aspects des activités visant les aliments préparés sont résumés ci-dessous.

Principaux produits : Les produits à valeur ajoutée qui composent le segment des aliments préparés de la Société comprennent de la volaille fraîche et congelée, du bacon, du jambon, des saucisses fumées, des collations de viande, un large éventail de produits de charcuterie, des produits de poulet transformés (p. ex. poitrines et ailes de poulet entièrement cuites), des saucisses de spécialité, une gamme complète de viandes cuites, des viandes en tranches, des produits de saucisses cuites, des trousse-repas, des viandes en conserve, ainsi qu'un éventail de produits à base végétale, dont du tempeh et du poulet, des saucisses, des saucisses fumées, du bacon, du haché, des burgers, des viandes de charcuterie, des fromages et des hors-d'œuvre surgelés à base végétale. Un grand choix de ses produits préparés de viande et de volaille provient de porcs et de poulets ÉSA (l'appellation en vigueur au Canada; aux États-Unis, l'appellation courante est Antibiotic-Free ou ABF), une catégorie importante et en progression dans son offre de produits.

Marques : Le groupe des aliments préparés comprend de nombreuses marques nationales de premier plan comme Maple Leaf®, Prime de Maple Leaf®, Schneiders®, Mina^{MD}, Greenfield Natural Meat Co.^{MC}, Fantino

& Mondello^{MD}, Grab'N Snack^{MC}, LunchMate^{MC}, Lightlife^{MD}, Field Roast^{MC} et Chao^{MC}. Les marques régionales de premier plan du segment sont Swift Premium^{MD}, Hygrade^{MD}, Mitchell's Gourmet Foods^{MC}, Larsen^{MD} et Shopsy's^{MD}. La Société compte également divers clients dont elle est le fournisseur de marques maison.

Principaux clients : La Société vend ses produits d'aliments préparés à divers canaux, dont des établissements de vente au détail (grandes chaînes de supermarchés, épiceries indépendantes, grands magasins à escompte, plateformes de commerce électronique, groupements d'achat en gros et au détail, etc.), des services alimentaires, des restaurants, des distributeurs, des acheteurs institutionnels et d'autres entreprises de transformation alimentaire.

Marchés principaux : Les aliments préparés sont vendus principalement au Canada et aux États-Unis, et la majorité des produits d'exploitation proviennent des ventes au Canada.

Fabrication et distribution : La Société exploite actuellement plus de 20 usines de transformation des aliments préparés et deux centres de distribution. Ces installations sont situées en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, au Québec, dans l'État de Washington, en Indiana et au Massachusetts. Elles comprennent la nouvelle usine de volaille de pointe de London (Ontario), l'usine de Lagimodiere (Manitoba), qui abrite le Centre d'excellence en bacon, l'usine de Walker Drive (Ontario), qui a récemment augmenté ses capacités de transformation de la volaille, et l'usine de fabrication de tempeh en Indiana. La Société a également des ententes de cofabrication avec des fournisseurs externes de produits finis et entretient des collaborations avec des distributeurs au besoin.

Exploitation agricole : Pour le secteur de la volaille, La Société compte trois couvoirs (deux en Ontario et un en Alberta) qui fournissent les poussins aux producteurs contractuels qui les élèvent jusqu'à leur rachat par la Société lorsqu'ils sont prêts pour la première transformation. L'industrie avicole est régie par le système de gestion de l'offre du Canada. Dans ce système, les Aliments Maple Leaf détient : i) un contingent de producteur d'œufs d'incubation du Canada, ce qui lui permet d'exploiter des couvoirs, et ii) un contingent d'approvisionnement pour ses usines de transformation de poulet en Ontario, ce qui lui permet d'acheter des poulets vivants aux fins de transformation.

Environnement concurrentiel et conditions du marché

L'industrie canadienne des protéines se distingue par une forte concurrence, dont celle de fabricants étrangers, principalement des États-Unis. Parmi les principaux concurrents figurent plusieurs multinationales de l'alimentation ainsi que des fabricants nationaux et régionaux. Cependant, le nombre de concurrents et l'intensité de la concurrence varient selon le produit et la région.

Viandes préparées	Les viandes préparées sont un marché concurrentiel qui compte de nombreux acteurs. La concurrence existe au niveau des catégories et les entreprises ont tendance à se concentrer sur la gestion des catégories clés. Il existe plus de quinze catégories dans le secteur des viandes préparées au Canada. Les Aliments Maple Leaf jouent un rôle de premier plan dans bon nombre de celles-ci.
Volaille	Dans le secteur de la volaille, la Société se livre à une concurrence au sein du Canada, un marché caractérisé par son système de gestion de l'offre. Le marché de la volaille fait habituellement l'objet d'une forte demande de la part des consommateurs, la volaille étant l'une des sources de protéines les plus consommées au Canada. En raison du système de gestion de l'offre, les exportations de volaille de la Société sont de faible importance.
Protéines végétales	Dans le segment des protéines végétales, la Société se livre à une concurrence principalement sur le marché des substituts de viande aux États-Unis et au Canada, qui se compose essentiellement des catégories des produits réfrigérés et surgelés. La Société occupe une position de chef de file dans la catégorie des protéines végétales réfrigérées aux États-Unis et rivalise dans les catégories des substituts de viande surgelés, des repas et des

fromages à base végétale. De plus, les produits à base de protéines végétales font concurrence aux produits à base de protéines animales traditionnelles, car certains consommateurs souhaitent intégrer ces deux types de protéines dans leur alimentation.

Dans le segment des aliments préparés, la Société est exposée aux marchés des produits de base, surtout celui de la volaille fraîche, où ses résultats financiers dépendent des allocations nationales et des prix mondiaux des aliments pour animaux. Elle poursuit ses efforts visant à atténuer l'influence des prix des marchandises sous-jacentes en se concentrant sur la durabilité et les produits à valeur ajoutée et en augmentant son efficacité opérationnelle afin d'améliorer sa position concurrentielle. Reportez-vous aux rubriques Activités à l'étranger, Monnaie et Prix pour en savoir plus sur les conditions du marché. Lorsque la scission prévue du Complexe Porc sera faite, la Société se concentrera sur ses activités comme entreprise de produits de consommation emballés à valeur ajoutée et sera moins exposée aux marchés des produits de base.

Approvisionnement en matières premières

Voici un aperçu de l'approvisionnement en matières premières du secteur des Aliments préparés :

Viandes préparées	La Société se procure à l'interne la majeure partie de sa viande de première transformation destinée à une transformation ultérieure par son Complexe Porc. Pour ses autres besoins de matières premières, la Société s'approvisionne en produits de base sur le marché libre, soit directement auprès des fournisseurs, soit par l'intermédiaire de courtiers au Canada ou aux États-Unis; les prix fluctuent selon l'offre et la demande.
Volaille	Le secteur de la transformation du poulet au Canada est fortement réglementé, et l'approvisionnement en poulets vivants est contrôlé par des offices de commercialisation et autres organismes gouvernementaux. La Société achète les poulets vivants destinés à la transformation par l'intermédiaire d'offices de commercialisation, qui régissent l'approvisionnement, mais aussi le prix de la matière première.
Protéines végétales	Les produits de protéines végétales de la Société sont faits principalement de soya texturé, de fèves de soya, d'isolat de protéines de soya et de gluten de blé provenant d'un réseau mondial de fournisseurs qui doivent respecter des normes strictes sur les caractéristiques de produits. Jusqu'à maintenant, le prix des intrants a été relativement prévisible et peu sensible aux variations du prix des produits de base. Toutefois, dans le contexte postpandémique, le prix des intrants de produits de base a considérablement augmenté, ce qui a eu des conséquences sur la chaîne d'approvisionnement, la stratégie d'approvisionnement et la stratégie d'établissement des prix des protéines végétales. Cette volatilité s'est estompée en 2024, et le prix des produits de base est revenu au niveau d'avant la pandémie.

Complexe Porc

Aperçu

Le Complexe Porc de la Société est un fournisseur de premier ordre de produits de porc à valeur ajoutée de qualité supérieure et produits de façon durable. Il représente environ 25 % des ventes annuelles totales de la Société. Fournisseur clé de matières premières pour le secteur des viandes préparées de la Société, il dispose d'une clientèle mondiale diversifiée incluant des relations de longue date dans d'importants marchés du porc. Les principaux aspects du Complexe Porc sont résumés ci-dessous.

Principaux produits et marques : La Société produit et vend des coupes primaires et à valeur ajoutée de porc frais et congelé à une clientèle mondiale diversifiée. Ses capacités spécialisées lui permettent de répondre à la demande propre à chaque client ou région et de fournir des produits de spécialité. Elle vend des produits sous plusieurs marques, dont Maple Leaf®, Maple Leaf Premium Select®, Lethbridge Pork®, Lethbridge Heritage Pork® et la marque déposée MLQA, ainsi que diverses marques régionales.

Principaux clients et marchés : La Société est un fournisseur clé de produits de porc de première qualité à des clients du monde entier. Elle est un important fournisseur pour ses clients du commerce de détail et des services alimentaires au Canada et a un accès direct aux marchés de tous les grands pays importateurs de porc avec des équipes de vente et de marketing établies au Japon, en Chine et en Corée du Sud et des relations émergentes à Taïwan et aux Philippines. Le Japon a toujours été un marché important pour les ventes de porc. La Société y tire parti de ses produits de haute qualité, de leur longue durée de conservation, de ses relations de vente établies avec les plus grands distributeurs de porc du Japon et de ses marques supérieures comme Lethbridge Pork et la marque MLQA.

Exploitation agricole : La Société compte environ 200 établissements de production porcine au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta; à la fin de 2024, ces établissements géraient environ 74 000 truies. La Société est propriétaire de toutes les truies dans les porcheries qu'elle gère, et ses porcs sont élevés dans des porcheries qu'elle possède et dans d'autres porcheries de mise bas et de finition en production contractuelle ou louées où les porcs sont engraisés jusqu'au poids final. Au total, la Société possède environ 45 % des 4 millions de porcs transformés dans ses installations, tandis que 55 % proviennent d'une production contractuelle de fournisseurs tiers. Actuellement, tous les porcs ÉSA appartiennent à la Société et sont élevés dans ses porcheries ou dans des porcheries de tiers, en tirant parti des techniques exclusives d'élevage de la Société. La Société possède également cinq meuneries au Manitoba qui produisent plus de 600 000 tonnes d'aliments pour animaux, principalement pour l'alimentation porcine. Les engagements en matière de durabilité et de soins aux animaux de la Société font partie des grands facteurs de différenciation de son exploitation agricole.

Fabrication et distribution : Le Complexe Porc comprend deux usines de transformation de porc à Brandon (Manitoba) et à Lethbridge (Alberta). Ses installations à grande échelle peuvent transformer jusqu'à quatre millions de porcs, et des investissements en capital limités feraient passer cette capacité à environ cinq millions de porcs. Les installations de transformation se trouvent à des emplacements stratégiques offrant des avantages pour l'approvisionnement et la production. Par exemple, l'usine de Brandon est située dans l'une des capitales agricoles de l'Amérique du Nord, à proximité de sources d'aliments pour animaux, de terres et de main-d'œuvre qualifiée.

Environnement concurrentiel et conditions du marché

Le porc frais se négocie à l'international, et la Société doit rivaliser avec les grands transformateurs des États-Unis et des autres pays. Les Aliments Maple Leaf est un important acheteur de porcs vivants au Canada et doit faire concurrence aux autres transformateurs canadiens ainsi qu'aux transformateurs américains pour s'approvisionner. Les installations d'élevage porcin de la Société sont en concurrence avec d'autres systèmes de production porcine en ce qui concerne les pouponnières et les porcheries de finition.

Depuis 2020, le marché mondial du porc a connu d'importantes perturbations. Par conséquent, il est arrivé que le coût de l'élevage d'un porc soit supérieur à la valeur de la viande produite. Ces conditions atypiques sont considérées comme passagères, et les conditions des marchés du porc se sont nettement améliorées en 2024 pour se normaliser à la fin de l'année.

Le Complexe Porc est exposé aux marchés des produits de base, où ses résultats financiers dépendent des prix du marché des porcs vivants et des prix des aliments pour animaux. Le Complexe Porc cherche à atténuer l'influence des prix des produits de base sous-jacents en augmentant son efficacité opérationnelle afin d'améliorer sa position concurrentielle. D'autres renseignements sur l'influence du marché sur la chaîne de valeur du porc sont fournis dans le rapport de gestion de 2024 de la Société, accessible sur SEDAR+ et sur le site Web de la Société. Reportez-vous aux rubriques Activités à l'étranger, Monnaie et Prix des présentes pour en savoir plus.

Approvisionnement en matières premières

Voici un aperçu de l'approvisionnement en matières premières du Complexe Porc.

Activités d'exploitation agricole	La Société achète des bêtes de reproduction, de la nourriture et des médicaments, qui sont faciles à obtenir à des prix concurrentiels. La Société possède cinq meuneries d'aliments pour animaux au Manitoba, qui servent principalement à approvisionner ses installations d'élevage de porcs. Ces meuneries achètent des céréales et des prémélanges pour fabriquer les produits finis d'alimentation animale.
Transformation primaire	Les porcs destinés à la transformation proviennent de l'approvisionnement interne de la Société et de producteurs tiers. La Société possède environ 45 % des porcs transformés dans ses abattoirs, le reste des porcs provenant d'agriculteurs canadiens tiers conformément à des contrats conclus directement avec les producteurs. Ces contrats, dont la durée varie d'un à cinq ans, prévoient divers mécanismes de tarification ainsi que des primes pour les porcs présentant certaines caractéristiques de qualité.

AUTRES RENSEIGNEMENTS SUR LES ALIMENTS MAPLE LEAF

Activités à l'étranger

Les produits gagnés à l'étranger pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élèvent à 1 274 millions de dollars. De ce montant, 529 millions de dollars proviennent des États-Unis et 389 millions de dollars proviennent du Japon. Les produits par région géographique sont déterminés en fonction de l'emplacement d'expédition.

La Société mène ses activités à l'international grâce à son réseau de bureaux au Canada, aux États-Unis, au Japon, en Corée, aux Philippines et en Chine. Grâce à cette présence internationale, elle accède à des marchés importants pour la vente d'un éventail de produits, dont du porc refroidi et surgelé, ainsi que des viandes préparées à valeur ajoutée, des repas et des produits de protéine végétale. La Société commercialise un éventail de produits préparés au Canada qu'elle propose à ses clients à l'étranger, y compris des produits de viandes préparées, de porc et de volaille à valeur ajoutée. Elle réalise des ventes élevées de produits de porc au Japon, aux États-Unis, au Mexique, en Chine et en Corée. La plupart des usines de protéines végétales de la Société sont aux États-Unis et la majorité de ses ventes de ces produits se font dans ce pays.

Dans l'ensemble, le rendement de la Société est influencé par l'offre et la demande sur les marchés mondiaux du porc, le prix des intrants, les fluctuations des taux de change, la présence de maladies animales dans différentes régions géographiques, les barrières commerciales et les droits de douane. Par exemple, d'août 2020 à janvier 2023, la Société n'a pas pu exporter de porc vers la Chine. Récemment, la Société a formé un groupe de travail chargé de cerner des stratégies d'atténuation et des débouchés potentiels à court terme pour gérer les risques liés à l'imposition de droits de douane par des pays comme les États-Unis et la Chine (le cas échéant), ainsi que les tarifs réciproques imposés par le Canada.

Pour en savoir plus, consultez la rubrique Facteurs de risque du rapport de gestion de 2024 de la Société, accessible sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Propriété intellectuelle : Marques de commerce, marques et innovation

En tant qu'entreprise de produits de consommation emballés, les Aliments Maple Leaf dépend largement de la notoriété de ses marques et de la fidélité envers celles-ci. Elle accorde donc une grande importance à sa gamme de marques de commerce bien établies. La Société croit que pour les consommateurs, ses marques sont synonymes de qualité et de fiabilité.

Les marques principales sous lesquelles sont regroupés les produits d'aliments préparés de la Société sont les suivantes :

Maple Leaf®	Cappola ^{MC}	Klik ^{MD}	Pepperettes ^{MD}
Natural Selections® de	Chao Creamery ^{MC}	Larsen ^{MD}	Red Hots ^{MD}
Natural Top Dogs ^{MC} de	Deli Express ^{MD}	LightLife ^{MC}	Shopsy's ^{MD}
Prime de Maple Leaf®	Fantino & Mondello ^{MD}	Lunch Mate ^{MD}	Shopsy's ^{MD} Deli-Fresh ^{MD}
Ready Crisp ^{MD}	Field Roast ^{MC}	Main Street Deli ^{MD}	Sila ^{MD}
Schneiders®	Grab'N Snack ^{MC}	Mère Michel ^{MD}	Sunrise ^{MD}
Blue Ribbon® de Schneiders®	Greenfield Natural Meat	Mina ^{MD}	Swift ^{MD}
Country Naturals® de	Holiday ^{MD}	Mitchell's ^{MC}	Swift Premium ^{MD}
Deli Best de Schneiders®	Hot Rod ^{MD}	Oh Nature! ^{MD}	Viau ^{MD}
Big Stick! ^{MD}	Hygrade ^{MD}	Oktoberfest ^{MD}	
Bittner's ^{MD}	Juicy Jumbos ^{MD}	Olympic ^{MD}	
Burns ^{MD}	Kam ^{MD}	Parma ^{MD}	

Même s'il dépend moins des marques de produits de consommation, le Complexe Porc utilise diverses marques de la Société auprès de ses clients, dont Maple Leaf®, Lethbridge Pork®, Lethbridge Heritage Pork®, Maple Leaf Premium Select®, la marque déposée MLQA et plusieurs marques propres à chaque pays.

La Société lance régulièrement de nouveaux produits sous ses marques à l'intention de ses clients et des consommateurs. Les nouveaux produits sont faits à partir de protéines végétales, de poulet, de porc, de dinde et de bœuf et peuvent inclure des produits de viande frais et surgelés, des plats cuisinés réfrigérés prêts à réchauffer, des produits de charcuterie en format familial, des produits ethniques, des troussees-repas et des collations protéinées fraîches.

La Société détient également des droits de propriété intellectuelle sur des noms de domaine, des conceptions d'emballages, des secrets commerciaux, des renseignements et des savoirs confidentiels, y compris des formules et des caractéristiques de produits.

Relations avec les employés et relations de travail

Au 31 décembre 2024, l'effectif de la Société comptait environ 13 500 personnes, dont 8 400 étaient couvertes par l'une des quelque 17 conventions collectives. La durée de ces conventions varie et au cours d'une année donnée, plusieurs conventions viennent à échéance et sont renégociées; la plupart des renouvellements se déroulent sans obstacle majeur. Toutefois, si l'échéance d'une convention collective couvrant un nombre considérable d'employés ou certains employés clés provoquait un arrêt de travail, rien ne peut garantir que l'arrêt de travail n'aurait pas de conséquences négatives importantes sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. En 2024, une courte grève a été déclenchée à l'usine de Courtney Park de la Société, mais elle a été résolue grâce à la ratification d'une nouvelle convention collective.

En 2025, les principales conventions collectives qui seront négociées visent l'usine de volaille de Brantford (Ontario), dont la fermeture est prévue cette même année (seuls les salaires seront négociés conformément à la convention de fermeture) et l'usine de Lagimodiere, à Winnipeg (Manitoba). De plus, les négociations devraient se poursuivre à l'usine de porc de Brandon (Manitoba).

Sécurité

Pour la Société, la santé et la sécurité au travail (SST) sont des priorités absolues. Son objectif en matière de SST demeure clair : zéro blessure au travail, fondé sur un engagement ferme envers la sécurité des employés. Grâce à la promesse de la Société en matière de sécurité et à l'amélioration continue des protocoles de sécurité, le taux total d'incidents enregistrables de 2024 a diminué de 94 % par rapport à l'année de référence 2012. Ce taux pour 2024 était de 0,37, et 33 établissements n'ont affiché aucune blessure enregistrable. La Société a affiché un rendement de

calibre mondial en matière de santé et sécurité au travail ces sept dernières années dans le secteur de la fabrication en Amérique du Nord selon le United States Bureau of Labor Statistics.

Réorganisations

Pour donner suite à la décision prise en février 2024 de regrouper le segment des protéines végétales avec celui des aliments préparés et établir la nouvelle structure pour l'organisation américaine conformément au plan directeur stratégique de la Société, celle-ci a commencé une réorganisation, prenant des mesures immédiates pour transformer sa structure de gestion, optimiser ses équipes commerciales et opérationnelles, améliorer ses portées de commandement et respecter ses critères de référence. Elle cherchait ainsi à éliminer les redondances, à définir clairement les responsabilités, à gagner en efficacité et en efficacité et à adapter sa structure de coûts de manière à réduire ses effectifs.

Monnaie

Une partie des produits et des charges de la Société sont libellés en monnaies étrangères (principalement le dollar américain et le yen) ou sont directement liés à celles-ci. Lorsque le dollar canadien s'apprécie de façon rapide et importante vis-à-vis de ces monnaies étrangères, les produits liés au dollar américain ou au yen diminuent aussitôt, et la capacité de la Société de modifier ses prix ou d'établir des stratégies de couverture naturelles peut accuser du retard par rapport à la variation immédiate des taux de change. Les variations soudaines des taux de change peuvent avoir un effet immédiat important sur le résultat de la Société. Compte tenu de la diversité des activités des Aliments Maple Leaf, les fluctuations normales des autres monnaies n'ont habituellement pas une incidence importante sur la rentabilité à court terme de la Société en raison des stratégies de couverture naturelles et de la compensation des risques de change (p. ex. lorsque les produits et les charges sont tous deux liés à d'autres monnaies) ou en raison de la capacité à court terme de la Société de modifier les prix de ses produits afin de neutraliser les variations de change défavorables. Toutefois, puisque la Société se livre à une concurrence sur les marchés internationaux et rivalise avec des entreprises américaines sur le marché intérieur canadien, les fluctuations importantes du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain peuvent avoir – et ont déjà eu par le passé – une incidence considérable sur la compétitivité relative de la Société au pays et à l'étranger de même que sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

En 2024, le dollar américain s'est raffermi de 1,5 % en moyenne par rapport au dollar canadien. En général, une appréciation du dollar américain entraîne une hausse des ventes de la Société dans cette devise et des prix de vente obtenus par le Complexe Porc. Inversement, elle augmente les coûts des matières premières et des ingrédients à l'échelle de l'entreprise. À long terme, une appréciation du dollar américain augmente la compétitivité relative des activités liées aux produits emballés canadiens sur le marché intérieur, car les importations de produits concurrents des États-Unis deviennent moins concurrentielles et l'exportation vers les États-Unis devient plus attrayante pour la Société.

En 2024, le yen s'est affaibli de 5,8 % en moyenne par rapport au dollar canadien. En général, la dépréciation du yen entraîne une réduction des marges des exportations vers le Japon dans le Complexe Porc de la Société.

La Société gère les fluctuations monétaires en adaptant ses prix, en réduisant ses coûts ou en investissant dans les produits à valeur ajoutée. De plus, elle utilise des instruments financiers dérivés et non dérivés pour atténuer son exposition aux fluctuations des taux de change.

Prix

La rentabilité de la Société dépend en grande partie de sa capacité de fixer des prix et des offres promotionnelles qui, d'une part, attirent les consommateurs et, d'autre part, couvrent les frais de développement et autres frais associés à ses produits. Les produits dont le prix est trop élevé par rapport à la concurrence perdent leur part de marché, et ceux dont le prix est trop faible généreront un taux de rendement insuffisant. Par conséquent, toute incapacité de fixer des prix appropriés pourrait avoir un effet négatif important sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. (Consultez la rubrique Facteurs de risque du rapport de gestion de 2024.)

Dépendance envers les clients clés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la Société a déclaré des ventes à deux clients représentant 12,1 % et 11,5 % de ses ventes totales (contre 12,0 % et 11,5 % en 2023). Aucun autre client n'a compté pour plus de 10,0 % du total des ventes de la Société.

DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Les Aliments Maple Leaf s'est engagée à appliquer des normes de responsabilité environnementale élevées et à entretenir des relations positives dans les collectivités où elle exerce ses activités. Elle fonctionne selon une politique intitulée « Notre engagement à l'égard de la durabilité environnementale » qui a été approuvée par le comité de sécurité et durabilité du conseil d'administration (le « CSD »). Cette politique peut être consultée sur le site Web de la Société.

Le programme environnemental de la Société est surveillé régulièrement par le CSD, notamment pour ce qui est de la conformité aux exigences réglementaires et de l'utilisation de spécialistes internes de l'environnement et d'experts de l'environnement indépendants et externes. La Société continue d'investir dans ses infrastructures environnementales concernant la consommation d'eau, les déchets et les émissions atmosphériques afin de continuer à respecter ou à dépasser les normes environnementales tout en assurant la mise en œuvre de procédures qui réduisent l'incidence de ses activités sur l'environnement.

Le 29 juin 2022, la Société a renouvelé sa facilité de crédit consorsial liée à la durabilité dans le cadre d'un partenariat entre neuf banques mondiales qui encourage les entreprises à maintenir leur carboneutralité et à réduire leurs émissions de GES. La facilité de crédit se compose d'une ligne de crédit renouvelable non garantie consentie de 1 300 millions de dollars venant à échéance le 29 juin 2027 et de deux facilités de crédit à terme non garanties consenties de 265 millions (première tranche) et de 350 millions de dollars américains (deuxième tranche) venant à échéance le 29 juin 2027 et le 29 juin 2026, respectivement. Le 20 juin 2023, la facilité de crédit a été modifiée de nouveau par l'ajout d'une troisième tranche de crédit à terme non garanti consenti de 400 millions de dollars, arrivant à échéance le 20 juin 2024, et par le rajustement des engagements financiers afin de faciliter l'accès à la nouvelle tranche. Le 30 avril 2024, la Société a modifié la facilité de crédit en réduisant la tranche 3 à 300 millions de dollars et en repoussant son échéance au 20 juin 2025. Cette facilité de crédit liée à la durabilité est destinée à répondre aux exigences de financement de la Société en ce qui a trait aux dépenses en immobilisations et aux besoins organisationnels généraux. Le taux d'intérêt peut être ajusté à la hausse ou à la baisse en fonction du rendement de la Société par rapport à des objectifs de durabilité précis. La Société profite de taux d'intérêt inférieurs depuis 2021.

La Société ne s'attend pas à ce que les dépenses liées aux exigences environnementales actuelles aient un effet important sur sa situation financière ou son résultat. Cependant, il est possible que des événements causent des dépenses environnementales importantes et aient un effet négatif important sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société, par exemple l'ajout de règlements environnementaux ou un incident à l'une des installations de la Société. La Société a prévu une provision de 2 millions de dollars pour les coûts de réparation des dommages causés à l'environnement. Reportez-vous aux notes afférentes aux états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (note 16), accessibles sur

SEDAR+ (www.sedarplus.ca) et sur le site Web de la Société. En tant que grande entreprise alimentaire, la Société croit que certaines questions sanitaires, environnementales et sociales doivent être examinées dans une perspective plus large que la rentabilité à court terme et doit orienter ses activités afin qu'elle puisse se bâtir un avenir durable. De plus en plus, la Société doit aller au-delà des exigences de conformité pour réduire considérablement son empreinte écologique afin de lutter contre les problèmes environnementaux croissants, d'améliorer son efficacité opérationnelle et de réduire ses coûts.

Les Aliments Maple Leaf fait progresser ses travaux sur plusieurs fronts pour accélérer les réductions de ses principaux indicateurs de performance environnementale sur les émissions de gaz à effet de serre (champs d'application 1, 2 et 3) ainsi que sur sa production de déchets et sa consommation d'eau et d'énergie dans ses activités de fabrication. Ces mesures comprennent : le déploiement d'un groupe de travail chargé de l'exécution de la

durabilité, la mise en œuvre de plans d'action ambitieux sur le terrain dans l'ensemble de son réseau et la poursuite de plusieurs projets à long terme, à grande échelle et à forte incidence, notamment l'intensification de ses initiatives et investissements en matière d'agriculture régénératrice et l'approbation de la prochaine phase de travaux d'ingénierie sur la digestion anaérobie.

La Société s'appuie sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles et sur les normes et protocoles les plus récents pour réévaluer ses principaux indicateurs de performance environnementale afin de se donner de nouveaux objectifs environnementaux pertinents fondés sur la science. Pendant qu'elle redéfinit ses objectifs officiels, la Société ne ralentira pas ses efforts visant à réduire son empreinte écologique, demeurera un leader d'opinion en matière de changements climatiques et poursuivra son engagement à être un chef de file mondial en matière de durabilité.

Objectifs fondés sur la science

Les objectifs fondés sur la science dessinent la voie à suivre en indiquant aux entreprises dans quelle mesure et à quel rythme elles doivent réduire leurs émissions de GES pour satisfaire aux exigences de l'Accord de Paris sur le climat. Le 9 septembre 2019, l'initiative Science-Based Targets (SBTi) a approuvé les objectifs fondés sur la science de réduction des GES des Aliments Maple Leaf.

La SBTi a vérifié le bilan carbone de la Société, qui avait été préparé conformément au Greenhouse Gas Protocol – un protocole internationalement accepté, élaboré par le World Resources Institute et le World Business Council for Sustainable Development. Les Aliments Maple Leaf s'engage à réduire ses émissions absolues de GES des champs d'application 1 et 2 de 30 % et ses émissions de GES du champ d'application 3 de 30 % par 1 000 kg de production d'ici 2030 (par rapport à l'année de référence 2018).

Récemment, la SBTi a défini de nouvelles exigences pour les secteurs de l'alimentation, des terres et de l'agriculture. La Société évalue ces exigences et leurs répercussions pour l'établissement de ses objectifs à l'avenir. En plus d'actualiser ses autres objectifs environnementaux, la Société évalue ces nouvelles exigences liées aux objectifs fondés sur la science pour actualiser ses objectifs d'émissions de GES conformément aux meilleures connaissances scientifiques disponibles, à l'évolution des normes mondiales de présentation de l'information et aux voies viables de décarbonation.

La Société gère ses objectifs de durabilité en accordant la priorité à l'évitement et à la réduction de ses émissions de GES et en achetant des crédits liés à des réductions d'émissions vérifiées découlant de projets environnementaux à incidence élevée pour compenser les émissions actuellement inévitables. Par cette méthode, elle neutralise ses émissions des champs d'application 1 et 2, ainsi qu'une partie de ses émissions de gaz à effet de serre du champ d'application 3. Des précisions sur le rendement environnemental et la stratégie carbone de la Société sont fournies dans le rapport intégré 2023 des Aliments Maple Leaf, accessible sur le site Web de la Société. Le rapport intégré 2024 devrait être publié au milieu de 2025.

FACTEURS DE RISQUE

Dans l'exercice de ses activités, la Société fait face à de nombreux risques. De plus, dans le cours normal des affaires, la Société est exposée à des risques financiers et liés aux marchés qui peuvent influencer sur ses résultats d'exploitation.

Ces facteurs de risque, auxquels s'ajoutent d'autres risques et incertitudes inconnus de la Société ou qu'elle juge négligeables pour le moment, pourraient avoir des conséquences importantes et défavorables sur le rendement de la Société, ses résultats d'exploitation et sa capacité de verser des dividendes ou de rembourser du capital à ses actionnaires. Ces risques pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement des événements, des perspectives financières, des cibles ou des objectifs décrits dans les énoncés prospectifs. Bon nombre de risques sont indépendants de la volonté de la Société et malgré les efforts de cette dernière pour gérer ou atténuer son exposition, rien ne garantit que les mesures qu'elle adopte porteront leurs fruits. Le lecteur devrait examiner attentivement les facteurs de risque ci-dessous ainsi que l'ensemble des

renseignements contenus dans le présent document et les autres documents rendus publics par la Société avant de prendre une décision d'investissement. Ces risques et incertitudes déterminés par la Société sont décrits aux rubriques Instruments financiers et activités de gestion des risques et Facteurs de risque du rapport de gestion de 2024, accessible sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca ainsi que sur le site Web de la Société.

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Le capital social autorisé de la Société consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires, en un nombre illimité d'actions ordinaires sans droit de vote (les « titres sans droit de vote ») et en un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en séries.

Au 24 février 2025, le capital émis de la Société consistait en 123 835 056 actions ordinaires. Il n'y a pas de titres sans droit de vote ni d'actions privilégiées émises et en circulation. Les principales caractéristiques de chacune de ces catégories d'actions sont fournies ci-dessous. Pour obtenir des précisions sur les droits, privilèges et restrictions, veuillez consulter les statuts de la Société accessibles sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Actions ordinaires

Les droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés aux actions ordinaires sont les suivants :

- Droit de vote : Les porteurs d'actions ordinaires ont droit à un vote par action lors des assemblées des actionnaires.
- Dividendes : Les porteurs d'actions ordinaires ont droit à des dividendes à la discrétion du conseil d'administration de la Société (sous réserve de toute préférence accordée aux porteurs d'actions de rang supérieur à celui des actions ordinaires).
- Liquidation ou dissolution : En cas de dissolution ou de liquidation de la Société, les porteurs d'actions ordinaires ont droit de recevoir une quote-part de l'actif de la Société après l'acquittement de toutes les dettes et obligations de la Société (sous réserve de toute préférence accordée aux porteurs d'actions de rang supérieur à celui des actions ordinaires).
- Autre : Aucun droit préférentiel de souscription, droit de conversion ou droit de rachat n'est rattaché aux actions ordinaires.

En date des présentes, les actions ordinaires sont la seule catégorie d'actions émises et en circulation et il n'y a pas d'actions émises et en circulation de rang supérieur aux actions ordinaires.

Titres sans droit de vote

En date des présentes, il n'y a pas de titres sans droit de vote émis et en circulation. Les titres sans droit de vote confèrent des droits identiques à ceux des actions ordinaires, à l'exception de ce qui suit :

- Sauf lorsque la loi l'exige, les porteurs des titres sans droit de vote n'ont pas le droit de voter en tant que catégorie à une assemblée des actionnaires de la Société.
- Les porteurs des titres sans droit de vote n'ont pas le droit de voter séparément en tant que catégorie, ni d'exprimer leur dissension à l'égard d'une proposition de modification des statuts visant à : a) augmenter ou diminuer le nombre maximal de titres sans droit de vote autorisé par suite d'une subdivision ou d'un regroupement, respectivement; b) accroître le nombre maximal d'actions autorisées d'une catégorie ou d'une série d'une catégorie assortie de droits ou de privilèges équivalents ou supérieurs à ceux des titres sans droit de vote; c) échanger, reclasser ou annuler les titres sans droit de vote; ou d) créer une nouvelle catégorie ou série d'une catégorie d'actions équivalente ou supérieure à celle des titres sans droit de vote, à moins que les porteurs de titres sans droit de vote ne soient touchés par cette modification d'une façon différente de celle des porteurs d'actions ordinaires.

- Les porteurs de titres sans droit de vote peuvent convertir ceux-ci à tout moment en des actions ordinaires entièrement libérées à raison de une action ordinaire contre un titre sans droit de vote.
- Si à un moment donné, un porteur de titres sans droit de vote transfère une partie ou la totalité des titres sans droit de vote qu'il détient à une autre personne, les actions transférées seront automatiquement converties en actions ordinaires entièrement libérées de la Société à raison de une action ordinaire contre un titre sans droit de vote.
- La conversion aura lieu simultanément à la réalisation d'un tel transfert, sans autre intervention de la Société ou de qui que ce soit d'autre, de sorte que le cessionnaire sera le porteur d'un nombre d'actions ordinaires équivalant à celui des titres sans droit de vote transférés par le cédant.
- Les porteurs des titres sans droit de vote n'ont pas le droit de participer à une offre publique d'achat visant les actions ordinaires de la Société. Ces porteurs ont cependant le droit de convertir leurs titres sans droit de vote en actions ordinaires et de participer à une offre publique d'achat de cette façon.

Ces titres sans droit de vote peuvent être considérés comme des « titres subalternes » en vertu du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, étant donné que les actions ordinaires de la Société, qui sont négociées en bourse, comportent un droit de vote plus important par titre que les titres sans droit de vote.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées peuvent être émises en une ou en plusieurs séries. En date des présentes, aucune série d'actions privilégiées n'avait été créée et aucune action privilégiée n'avait été émise. Les caractéristiques clés des actions privilégiées sont décrites ci-dessous.

- Toutes les séries d'actions privilégiées sont de rang égal en ce qui a trait au rachat des actions, au paiement des dividendes, au remboursement du capital et à la répartition de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution, volontaire ou non, de la Société.
- Chaque série d'actions privilégiées sera de rang supérieur aux actions ordinaires, aux titres sans droit de vote et à toute autre catégorie d'actions de la Société qui sera de rang inférieur aux actions privilégiées en ce qui a trait au rachat des actions, au paiement des dividendes, au remboursement du capital et à la répartition de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de la Société.
- Les actions privilégiées de toute série pourront également être assorties d'autres privilèges par rapport aux actions ordinaires, aux titres sans droit de vote et à toute autre catégorie d'actions de la Société de rang inférieur aux actions privilégiées, selon ce que le conseil d'administration de la Société établira, sous réserve du respect des modalités générales de la catégorie d'actions en question.
- Les porteurs de chaque catégorie d'actions privilégiées auront le droit de recevoir tous les dividendes cumulatifs déclarés, le cas échéant, par le conseil d'administration de la Société, selon le taux annuel par action établi par le conseil d'administration de la Société, agissant de bonne foi, pourvu que ce taux annuel par action n'excède pas de plus de 2,0 % le rendement à l'échéance d'une obligation non garantie assortie d'une notation de crédit similaire émise par un « émetteur comparable » à la date d'établissement des droits, des privilèges, des restrictions et des conditions rattachés aux actions de cette série d'actions privilégiées ou à toute autre date la plus rapprochée possible de cette date, sous réserve que cette obligation ait une durée équivalente ou très similaire à la durée à courir jusqu'à la date où la série d'actions privilégiées peut faire l'objet d'un rachat, en totalité ou en partie, pour la première fois. Un « émetteur comparable » s'entend d'un émetteur que le conseil d'administration de la Société aura jugé comparable à la Société du fait qu'il évolue dans le même secteur d'activité que la Société et dont les titres de créance à long terme non garantis en circulation sont assortis d'une notation de crédit similaire (c'est-à-dire une notation de crédit qui est identique ou qui se rapproche le plus possible de la notation de crédit attribuée aux titres de créance à long terme en circulation de la Société).

- Aucune série d'actions privilégiées ne pourra être convertie en une autre catégorie d'actions de la Société. Chaque série d'actions privilégiées sera rachetable au gré de la Société, selon les modalités établies par le conseil d'administration de la Société.
- Les porteurs d'actions privilégiées ne seront pas en droit de recevoir un avis de convocation à une assemblée des actionnaires de la Société, ni n'auront le droit d'y assister ou d'y voter, sauf si la loi le permet et sauf en cas de défaut de la Société, si le conseil d'administration de la Société n'a pas déclaré le dividende global sur la série d'actions privilégiées visée au cours d'une période, auquel cas ces porteurs auront le droit de recevoir un avis de convocation à l'assemblée des actionnaires, d'y assister et d'y voter (à raison de une voix par action détenue) et ces droits de vote deviendront caducs au moment du versement par la Société du dividende auquel les porteurs ont droit.
- À l'émission d'une action d'une série d'actions privilégiées, le nombre total d'actions de cette série d'actions privilégiées à émettre est limité de sorte que la valeur globale de l'ensemble des actions privilégiées émises et en circulation, y compris la valeur des actions privilégiées de cette série à émettre (calculée selon le prix d'émission par action de chaque action privilégiée) ne doit pas excéder 25 % de la capitalisation boursière des actions ordinaires (la valeur globale des actions ordinaires et des titres sans droit de vote de la Société émis et en circulation, établie selon le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires négociées à la Bourse de Toronto au cours des cinq [5] jours de bourse précédant immédiatement 17 h à la date à laquelle le conseil d'administration établit le prix d'émission par action de la série d'actions privilégiées à émettre).
- Les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit de participer à une offre publique d'achat visant les actions ordinaires de la Société.

Accord de gouvernance

Le 21 février 2017, la Société a conclu un nouvel accord de gouvernance avec McCain Capital Inc. et Michael H. McCain (l'« accord de gouvernance »), qui est une version modifiée et reformulée de l'accord de gouvernance conclu le 28 juillet 2011, pour :

- permettre au régime de droits des actionnaires de la Société de venir à échéance conformément à ses modalités et éliminer les obstacles à l'accumulation d'actions par des tiers;
- réglementer (de la même façon que le régime de droits des actionnaires en place depuis 2011) l'aliénation par Michael H. McCain et McCain Capital Inc. de leurs actions et fixer une limite quant au nombre d'actions et aux droits des détenteurs de McCain ainsi qu'à leur droit d'acquérir jusqu'à 45 % des actions de la Société;
- s'assurer que le conseil d'administration de la Société est composé en majorité d'administrateurs nommés par le comité de gouvernance d'entreprise;
- donner de la souplesse au conseil d'administration pour l'émission et le rachat d'actions et, en général, pour les décisions relatives à la répartition du capital;
- régler la question des possibles transferts intergénérationnels des participations de la famille McCain.

Une copie de l'accord de gouvernance est accessible sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca, et un résumé de ses principales caractéristiques est fourni ci-dessous.

- Les détenteurs de McCain (qui comprennent Michael H. McCain, McCain Capital Inc. et certaines tierces parties, tous définis dans l'accord de gouvernance) conservent le droit de nommer un nombre d'administrateurs de la Société proportionnel à leur participation; toutefois, l'accord de gouvernance établit un plafond pour le nombre de candidats proposés afin que le comité de gouvernance d'entreprise du conseil d'administration, peu importe la participation des détenteurs de McCain, conserve le droit de nommer la majorité des administrateurs.

- Tous les administrateurs nommés par le comité de gouvernance d'entreprise du conseil d'administration seront indépendants de la Société et des détenteurs de McCain, sauf dans certaines circonstances où le conseil d'administration juge qu'il serait dans l'intérêt supérieur de la Société de nommer un administrateur qui n'est pas indépendant.
- Les détenteurs de McCain ne peuvent être propriétaires bénéficiaires de plus de 45 % (après dilution totale) des actions ordinaires en circulation de la Société ni exercer un contrôle ou une emprise sur ces dernières, sauf après l'exercice du droit d'acquisition d'actions prévu aux plans d'avantages sur capitaux propres de la Société ou la prise de mesures par la Société telles qu'une offre publique de rachat ou encore par une offre publique d'achat autorisée par les détenteurs de McCain. Aux fins de l'accord de gouvernance, une offre publique d'achat autorisée est une offre publique d'achat qui vise la totalité des actions n'appartenant pas aux détenteurs de McCain et qui respecte par ailleurs les lois applicables. Une offre partielle (qui aurait pu être considérée comme autorisée en vertu du régime de droits) ne constitue pas une offre publique d'achat autorisée aux fins de l'accord de gouvernance.
- Les détenteurs de McCain consentent à ne pas transférer la propriété bénéficiaire des actions en circulation qu'ils détiennent, ou le contrôle ou l'emprise qu'ils exercent sur ces dernières, à quiconque qui, après le transfert, détiendrait 20 % ou plus des actions de la Société, sauf dans certaines circonstances telles que dans le cadre d'une offre publique de rachat visant 100 % des actions de la Société ou de certaines transactions de planification successorale autorisées. Les bénéficiaires de transfert admissibles dans le cadre de ces transactions de planification successorale peuvent devenir parties à l'accord de gouvernance et hériter des droits et des obligations des détenteurs de McCain en vertu de cet accord.
- Les détenteurs de McCain consentent à ne pas conclure de conventions de dépôt de titres relativement à l'acquisition de leurs actions, sauf si la convention prévoit que les détenteurs de McCain peuvent la résilier afin d'accepter pour leurs actions une offre d'un prix supérieur à un certain pourcentage dans le cadre d'une autre transaction.
- La Société a consenti à ne pas présenter le régime de droits de la Société aux actionnaires aux fins de confirmation lors de l'assemblée générale annuelle de 2017. En conséquence, le régime de droits a expiré le 27 avril 2017 (date de l'assemblée générale annuelle de 2017), car il n'a pas été soumis aux actionnaires aux fins de confirmation conformément aux dispositions de l'accord de gouvernance décrites ci-dessus. La Société a également consenti à n'adopter aucun nouveau régime de droits ou règlement, à ne modifier aucun article de règlement ou de charte existant et à ne conclure aucun contrat qui risquerait, dans une mesure raisonnable, de limiter, de restreindre, de retarder ou d'infirmer les droits des détenteurs de McCain en vertu de l'accord de gouvernance, sauf dans certaines circonstances.

En raison de la conclusion de l'accord de gouvernance et de modifications législatives en matière de valeurs mobilières, l'entente sur le régime de droits qui était en vigueur depuis 2011 (telle que modifiée et reformulée, le « régime de droits ») a expiré conformément à ses dispositions à la clôture de l'assemblée générale annuelle de la Société en 2017.

Facilités de crédit

La Société dispose d'une facilité de crédit syndiqué liée à la durabilité (la « facilité de crédit ») composée d'une ligne de crédit renouvelable non garantie de 1 300 millions de dollars venant à échéance le 29 juin 2027 et de deux facilités de crédit à terme non garanties consenties de 350 millions de dollars américains (deuxième tranche) et de 265 millions (première tranche) venant à échéance le 29 juin 2026 et le 29 juin 2027, respectivement. Le 20 juin 2023, la facilité de crédit a été modifiée par l'ajout d'une troisième tranche de crédit à terme non garanti consenti de 400 millions de dollars, arrivant à échéance le 20 juin 2024, et par le rajustement des engagements financiers afin de faciliter l'accès à la nouvelle tranche. Le 30 avril 2024, la Société a modifié la facilité de crédit en réduisant la tranche 3 à 300 millions de dollars et en repoussant son échéance au 20 juin 2025.

La facilité de crédit peut être utilisée en dollars canadiens ou américains et porte des intérêts payables mensuellement, selon le taux des opérations de pension à un jour (CORRA), le taux préférentiel en vigueur pour les prêts en dollars canadiens et le taux SOFR (Secured Overnight Financing Rate) en vigueur pour les prêts en dollars américains. La facilité de crédit est destinée à répondre aux exigences de financement de la Société en ce qui a trait aux dépenses en immobilisations, en plus de fournir le niveau de liquidités approprié pour les besoins organisationnels généraux. Le taux d'intérêt de la facilité de crédit peut être ajusté à la hausse ou à la baisse d'un maximum de 5 points de base en fonction du rendement de la Société par rapport à des objectifs de durabilité précis.

En plus des prélèvements effectués sur la facilité renouvelable et du crédit à terme, au 31 décembre 2024, la Société avait établi des lettres de crédit de 9,1 millions de dollars sur la facilité de crédit (contre 9,4 millions de dollars en 2023). La facilité de crédit exige le respect de certains engagements. Au 31 décembre 2024, la Société les respectait tous. Le premier engagement financier concerne le maintien par la Société d'un ratio d'endettement net sous un seuil déterminé.

La Société bénéficie de facilités de crédit additionnelles non engagées pour l'émission de lettres de crédit au montant maximal de 105 millions de dollars (contre 105 millions de dollars en 2023). Au 31 décembre 2024, des lettres de crédit de 47,6 millions de dollars avaient été émises sur ce montant (contre 46,7 millions de dollars en 2023).

Au 31 décembre 2024, la Société détenait toujours un prêt gouvernemental non productif d'intérêt de 6,2 millions de dollars (contre 7,1 millions de dollars en 2023) venant à échéance en 2033. La facilité est engagée.

DIVIDENDES

Politique en matière de dividendes

Le montant des dividendes déclarés sur les actions ordinaires, s'il y a lieu, est déterminé par le conseil d'administration et peut varier selon divers facteurs, dont les flux de trésorerie actuels et futurs, les dépenses en immobilisations, le remboursement des dettes et des emprunts et les besoins du fonds de roulement.

Le conseil d'administration de la Société compte maintenir un dividende stable et, s'il y a lieu, le modifier en fonction de la stabilité du résultat de la Société et de la hausse du cours des actions. De façon générale, les Aliments Maple Leaf verse des dividendes trimestriels en espèces sur ses actions ordinaires. Habituellement, ces dividendes sont versés aux actionnaires le dernier jour ouvrable du mois selon la date de clôture des registres déterminée par le conseil d'administration.

À l'heure actuelle, il est prévu que pour l'ensemble de 2025, les dividendes à verser seront réputés être des dividendes déterminés aux fins de l'application du « système de crédit d'impôt bonifié pour les dividendes ».

En plus des tests de solvabilité et de liquidité normalisés imposés par la loi, la capacité des Aliments Maple Leaf de déclarer et de verser des dividendes dépend du respect par la Société des engagements pris dans le cadre des facilités de crédit.

Le régime de réinvestissement de dividendes de la Société permet aux actionnaires admissibles de réinvestir leurs dividendes en numéraire dans l'acquisition d'actions ordinaires additionnelles. Auparavant, le conseil d'administration avait approuvé un escompte de 2 % sur les actions autodétenues émises dans le cadre du régime. Toutefois, à partir du dividende du premier trimestre de 2025 déclaré le 9 janvier 2025 et versé le 31 mars 2025 aux actionnaires inscrits le 7 mars 2025, la Société a éliminé cet escompte de 2 %. Par conséquent, pour les actionnaires qui désirent réinvestir leurs dividendes dans le cadre du régime, la Société entend émettre des actions ordinaires autodétenues à un prix égal à 100 % du cours moyen pondéré de clôture des actions pour les cinq jours de bourse précédant la date de versement du dividende. Des renseignements supplémentaires sur le régime, y compris les modalités d'inscription, se trouvent à l'adresse <https://www.mapleleaffoods.com/fr/>.

Évolution des dividendes

Le 23 février 2022, le conseil d'administration a augmenté le dividende trimestriel le faisant passer à 0,20 \$ par action ordinaire (0,80 \$ par année); l'augmentation est entrée en vigueur pour le versement du 31 mars 2022.

Le 8 mars 2023, le conseil d'administration a augmenté le dividende trimestriel le faisant passer à 0,21 \$ par action ordinaire (0,84 \$ par année); l'augmentation est entrée en vigueur pour le versement du 31 mars 2023.

Le 21 février 2024, le conseil d'administration a augmenté le dividende trimestriel le faisant passer à 0,22 \$ par action ordinaire (0,88 \$ par année); l'augmentation est entrée en vigueur pour le versement du 28 mars 2024.

Le tableau ci-dessous indique le dividende déclaré par action ordinaire pour les trois derniers exercices clos et pour le premier trimestre de l'exercice en cours :

Date de déclaration (jj/mm/aaaa)	Montant du dividende
12/11/2024	0,22
07/08/2024	0,22
01/05/2024	0,22
21/02/2024	0,22
01/11/2023	0,21
02/08/2023	0,21
10/05/2023	0,21
08/03/2023	0,21
07/11/2022	0,20
03/08/2022	0,20
03/05/2022	0,20
23/02/2022	0,20

En janvier 2025, le conseil d'administration a annoncé une hausse de 9 % de son dividende trimestriel, qui est passé à 0,24 \$ par action ordinaire (0,96 \$ par année); l'augmentation est entrée en vigueur pour le versement du 31 mars 2025 aux actionnaires inscrits en date du 7 mars 2025.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX) sous le symbole boursier « MFI ». Elles sont également inscrites à d'autres marchés boursiers canadiens. La majeure partie du volume de négociation se déroule à la TSX. Le tableau ci-dessous indique la variation du cours et le volume de négociation des actions ordinaires à la TSX pour chaque mois du dernier exercice.

Mois (2024)	Haut	Bas	Volume
Décembre	23,48	19,61	4 125 498
Novembre	23,38	21,08	4 001 982
Octobre	22,88	21,05	3 382 137
Septembre	22,45	21,15	4 082 172
Août	25,96	22,05	5 391 826
Juillet	25,47	22,41	2 968 887
Juin	23,40	22,02	2 263 085
Mai	24,56	22,50	2 869 424
Avril	24,70	22,02	4 138 589
Mars	23,65	22,05	3 969 871
Février	26,56	21,52	3 571 253
Janvier	27,55	24,85	2 682 893

Offres publiques de rachat dans le cours normal des activités

Le 11 mars 2025, la Bourse de Toronto (la « TSX ») a accepté l'avis déposé par la Société concernant l'établissement d'un programme d'OPRCNA, autorisant ainsi la Société à racheter, à sa discrétion, jusqu'à 7,3 millions d'actions ordinaires dans le marché ouvert ou de la façon autorisée par la TSX, sous réserve des modalités et des limites normales de ce type d'offres. Les actions ordinaires achetées par la Société seront annulées. Ce programme d'OPRCNA a commencé le 13 mars 2025 et se terminera le 12 mars 2026 ou à toute date antérieure à laquelle la Société pourrait effectuer ses acquisitions conformément à un avis d'intention déposé auprès de la TSX.

Le 20 mai 2023, la Bourse de Toronto (la « TSX ») a accepté l'avis déposé par la Société concernant l'établissement d'un programme d'OPRCNA, autorisant ainsi la Société à racheter, à sa discrétion, jusqu'à 7,2 millions d'actions ordinaires dans le marché ouvert ou de la façon autorisée par la TSX, sous réserve des modalités et des limites normales de ce type d'offres. Les actions ordinaires achetées par la Société sont annulées. Le programme a commencé le 25 mai 2023 et s'est terminé le 24 mai 2024. La Société n'a pas racheté d'actions ordinaires dans le cadre de ce programme.

Le 20 mai 2022, la TSX a accepté l'avis déposé par la Société concernant l'établissement d'un programme d'OPRCNA, autorisant ainsi la Société à racheter, à sa discrétion, jusqu'à 7,5 millions d'actions ordinaires dans le marché ouvert ou de la façon autorisée par la TSX, sous réserve des modalités et des limites normales de ce type d'offres. Les actions ordinaires achetées par la Société sont annulées. Le programme a commencé le 25 mai 2022 et s'est terminé le 24 mai 2023, date à laquelle la Société a effectué ses acquisitions conformément à l'avis d'intention. La Société a racheté 0,6 million d'actions ordinaires au prix moyen de 26,06 \$ l'action dans le cadre de ce programme au cours de l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2023.

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Le tableau ci-dessous indique le nom des administrateurs et leur ville de résidence, l'année au cours de laquelle ils sont devenus administrateurs de la Société et leur occupation principale au cours des cinq dernières années. Les administrateurs sont élus afin d'exercer leurs fonctions jusqu'à l'assemblée générale annuelle suivante ou jusqu'à ce que leur successeur soit élu ou nommé.

Nom et ville de résidence	Administrateur depuis	Occupation principale
William E. Aziz ^{1) 4)} Oakville (Ontario) Canada	2014	Président et chef de la direction BlueTree Advisors Inc.
Ronald G. Close ^{2) 4)} Toronto (Ontario) Canada	2015	Président RGC & Associates Inc.
Curtis Frank Carlisle (Ontario) Canada	2023	Président et chef de la direction Les Aliments Maple Leaf Inc.
Thomas P. Hayes ^{2) 4) 5)} Boston (Massachusetts) États-Unis	2021	Président et chef de la direction Ocean Spray
Fareed Khan ^{1) 3)} Weehawken (New Jersey) États-Unis	2024	Chef des finances Imperial Dade
Katherine N. Lemon, Ph.D. ^{1) 3)} Holliston (Massachusetts) États-Unis	2018	Professeure Carroll School of Management, Boston College
Andrew G. Macdonald ^{1) 4)} Toronto (Ontario) Canada	2023	Vice-président principal à la mobilité et aux opérations commerciales Uber Technologies Inc.
Linda Mantia ^{1) 2)} Toronto (Ontario) Canada	2023	Administratrice de sociétés
Jonathan W.F. McCain ³⁾ Toronto (Ontario) Canada	2018	Président McCain Capital Inc.
Michael H. McCain Toronto (Ontario) Canada	1995	Président-directeur du conseil d'administration Les Aliments Maple Leaf Inc.
Beth Newlands Campbell ^{2) 3)} Cape Elizabeth (Maine) États-Unis	2023	Administratrice de sociétés

Remarques :

- 1) Membre du comité d'audit, dont M. Aziz est le président.
- 2) Membre du comité de gouvernance d'entreprise, dont M. Hayes est le président.
- 3) Membre du comité de sécurité et durabilité, dont M^{me} Lemon est la présidente.
- 4) Membre du comité des ressources humaines et de la rémunération, dont M. Close est le président.
- 5) M. Hayes est l'administrateur indépendant principal.

Comités du conseil d'administration

Le tableau ci-dessous indique le nom des membres et des présidents actuels des comités du conseil d'administration, ainsi que l'année au cours de laquelle ils ont été nommés.

Comité d'audit	Membre depuis	Comité de sécurité et durabilité	Membre depuis
W.E. Aziz (président depuis 2015)	2014	K.N. Lemon (présidente depuis 2023)	2018
F. Khan	2024	F. Khan	2024
K.N. Lemon	2018	J.W.F. McCain	2018
A.G. Macdonald	2023	B. Newlands Campbell	2023
L. Mantia	2023		
Comité de gouvernance d'entreprise	Membre depuis	Comité des ressources humaines et de la rémunération	Membre depuis
T.P. Hayes (président depuis 2023)	2021	R.G. Close (président depuis 2023)	2021
R.G. Close	2015	W.E. Aziz	2014
L. Mantia	2023	T.P. Hayes	2022
B. Newlands Campbell	2023	A.G. Macdonald	2023

Membres de la haute direction

Le tableau ci-dessous indique le nom, la ville de résidence et l'occupation principale (pour les cinq dernières années) des membres de la direction de la Société et de ses principales filiales :

Nom et ville de résidence	Poste au sein de la Société	Occupation principale (cinq dernières années)
Stéphane Dubreuil, Toronto (Ontario)	Vice-président principal, Stratégie et développement	Vice-président principal, Stratégie et développement (depuis février 2019); vice-président exécutif, Marketing client stratégique, Great-West, compagnie d'assurance-vie (de novembre 2016 à novembre 2018)
Donald Duxbury Naperville (Illinois)	Vice-président, Finances, commerce et opérations	Vice-président, Finances, commerce et opérations (depuis novembre 2024); vice-président, Finances et administration (d'août 2023 à novembre 2024); vice-président, Finances chaîne d'approvisionnement, les Aliments Greenleaf, EFS (de juillet 2019 à août 2023)
Stephen L. Elmer, Newmarket (Ontario)	Vice-président et contrôleur de l'entreprise	Vice-président et contrôleur de l'entreprise (depuis mai 2013)
Jumoke Fagbemi, Oakville (Ontario)	Vice-présidente principale, Ressources humaines	Vice-présidente principale, Ressources humaines (depuis janvier 2023); vice-présidente principale, Talent et culture (de janvier 2020 à décembre 2022); directrice, Développement des talents, British American Tobacco (de mai 2014 à décembre 2019)

Nom et ville de résidence	Poste au sein de la Société	Occupation principale (cinq dernières années)
Curtis E. Frank, Carlisle (Ontario)	Président et chef de la direction	Président et chef de la direction (depuis mai 2022); président et chef de l'exploitation (de février 2019 à mai 2022); chef de l'exploitation (d'octobre 2018 à février 2019); vice-président principal, Ventes au détail (de mai 2014 à septembre 2018)
Adam Grogan, Toronto (Ontario)	Président et chef de l'exploitation	Président et chef de l'exploitation (depuis février 2024); président, Protéines de substitution (de décembre 2022 à février 2024); président, les Aliments Greenleaf, EFS (de janvier 2022 à février 2024); chef de l'exploitation, les Aliments Greenleaf, EFS (de septembre 2019 à janvier 2022); vice-président principal, Marketing et innovation (de mai 2014 à septembre 2019)
Suzanne Hathaway, Toronto (Ontario)	Vice-présidente principale, avocate générale, Communications et secrétaire générale	Vice-présidente principale, avocate générale, Communications et secrétaire générale (depuis décembre 2022); vice-présidente principale, avocate générale et secrétaire générale (de mars 2019 à décembre 2022); vice-présidente principale, avocate générale et secrétaire générale, Keyera Corp. (de juin 2017 à février 2019)
Randall D. Huffman, Toronto (Ontario)	Directeur en chef, Salubrité alimentaire et Durabilité	Directeur en chef, Salubrité alimentaire et Durabilité (depuis juin 2017)
Omar Javed, Oakville (Ontario)	Vice-président, Relations avec les investisseurs	Vice-président, Relations avec les investisseurs (depuis mars 2025); vice-président principal, Relations avec les investisseurs, Hydro One Limited (de novembre 2015 à février 2025)
Joshua H. Kuehnbaum, Burlington (Ontario)	Vice-président principal, Développement des affaires, clientèle – Canada	Vice-président principal, Développement des affaires, clientèle – Canada (depuis octobre 2024); vice-président principal, Service alimentaire et développement du commerce international (de décembre 2022 à octobre 2024); vice-président principal, Ventes et marketing, Service alimentaire (de septembre 2018 à décembre 2022); vice-président et directeur général, Équipes commerciales multinationales et des États-Unis (de février 2016 à septembre 2018)
Jennifer Lamb, Calgary (Alberta)	Secrétaire de direction adjointe	Secrétaire de direction adjointe (depuis décembre 2023); technicienne juridique principale (d'août 2022 à décembre 2023); technicienne juridique, Keyera Corp. (de juillet 2008 à juillet 2022)
Andreas Liris, Toronto (Ontario)	Dirigeant principal, Technologie et information	Dirigeant principal, Technologie et information (depuis décembre 2022); dirigeant principal de l'information (de février 2015 à décembre 2022)

Nom et ville de résidence	Poste au sein de la Société	Occupation principale (cinq dernières années)
Patrick Lutfy, Toronto (Ontario)	Vice-président principal, Marketing et innovation	Vice-président principal, Marketing et innovation (depuis novembre 2024); vice-président principal, Marketing (de décembre 2022 à novembre 2024); vice-président, Marketing et directeur général, Viandes préparées – International (de juin 2021 à décembre 2022); vice-président, Marketing – Viandes préparées (d'août 2016 à juin 2021)
Jason Mayr, Toronto (Ontario)	Vice-président, Finances et trésorier	Vice-président, Finances et trésorier (depuis juin 2024); chef, Relations avec les investisseurs et trésorier, TELUS International (de juin 2020 à mai 2024); trésorier, TELUS International (de février 2009 à juin 2020); analyste, TELUS International (de mai 2003 à juin 2020)
Michael H. McCain, Toronto (Ontario)	Président-directeur du conseil d'administration	Président-directeur du conseil d'administration (depuis mai 2022); président et chef de la direction (de janvier 1999 à mai 2022)
Dennis Organ, Toronto (Ontario)	Président, Complexe Porc	Président, Complexe Porc (depuis mars 2023); chef de la direction, Smithfield Foods (de novembre 2020 à juillet 2021); chef de l'exploitation, Smithfield Foods (de janvier 2019 à novembre 2020); chef de la chaîne d'approvisionnement, Smithfield Foods (d'avril 2015 à janvier 2019)
Casey Richards, Naperville (Illinois)	Président, Maple Leaf Foods USA	Président, Maple Leaf Foods USA (depuis février 2024); président et chef de la croissance, les Aliments Maple Leaf (de décembre 2022 à février 2024); vice-président principal, Marketing et innovation, les Aliments Maple Leaf (de septembre 2019 à décembre 2022); vice-président et directeur général, Produits de pâtisserie, les Aliments Maple Leaf (de novembre 2017 à septembre 2019)
Jonathan Sawatzky, Winnipeg (Manitoba)	Vice-président, Maple Leaf Agri- Farms	Vice-président, Maple Leaf Agri-Farms (depuis août 2019); directeur, Finances, Maple Leaf Agri-Farms (d'octobre 2014 à août 2019)
David Smales, Oakville (Ontario)	Chef des finances	Chef des finances (depuis janvier 2024); vice-président directeur et chef des finances, Groupe Aecon Inc. (de novembre 2009 à janvier 2024)
Iain W. Stewart, Toronto (Ontario)	Chef de la chaîne d'approvisionnement	Conseiller spécial, Chaîne d'approvisionnement et exploitation (depuis février 2025); chef de la chaîne d'approvisionnement (de décembre 2022 à février 2025); vice-président principal, Exploitation, chaîne d'approvisionnement et achats (d'octobre 2019 à décembre 2022); vice-président principal et directeur général, Complexe Porc (de juin 2017 à septembre 2019)

Nom et ville de résidence	Poste au sein de la Société	Occupation principale (cinq dernières années)
Ryan Walker, Port Perry (Ontario)	Vice-président principal, Volaille	Vice-président principal, Volaille (depuis octobre 2024); vice-président et directeur général, Viandes de spécialité (de mars 2022 à octobre 2024); vice-président, Stratégie, les Aliments Greenleaf, EFS (de février 2019 à mars 2022)
Michael Yang, Woodbridge (Ontario)	Chef de la chaîne d'approvisionnement	Chef de la chaîne d'approvisionnement (depuis février 2025); vice-président principal, Chaîne d'approvisionnement, Produits Kruger inc. (de juin 2019 à janvier 2025)

Propriété de titres avec droit de vote par les administrateurs et les membres de la haute direction

Au 28 mars 2025, les administrateurs et les membres de la haute direction, dans leur ensemble, étaient, directement ou indirectement, les propriétaires bénéficiaires de 655 990 actions ordinaires émises et en circulation (environ 0,52 %) de la Société ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur ces dernières. Ce nombre n'inclut pas les 49 948 974 d'actions ordinaires (environ 39 % de toutes les actions ordinaires émises) de la Société réputées détenues, directement ou indirectement, par McCain Capital Inc., qui est, selon ce que comprend la Société, sous le contrôle intégral ou majoritaire de M. M.H. McCain.

Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

Dans les 10 années précédant la date de la présente notice annuelle, M. W.E. Aziz a été nommé chef de la restructuration de Cash Store Financial Services Inc. (« Cash Store ») sur ordonnance de la Cour supérieure de justice de l'Ontario entrée en vigueur le 14 avril 2014. Le 30 mai 2014, l'Alberta Securities Commission a émis une ordonnance d'interdiction d'opérations contre Cash Store. Le 23 mai 2014, la TSX a radié les titres de Cash Store, car ils ne satisfaisaient pas aux exigences relatives au maintien de l'inscription à la cote de la TSX. Le 10 mars 2014, Cash Store a volontairement retiré ses titres de la Bourse de New York et annulé son inscription.

COMITÉ D'AUDIT

Composition du comité d'audit

Le comité d'audit des Aliments Maple Leaf est composé des membres suivants : W.E. Aziz (président), F. Khan, A. Macdonald, L. Mantia et K. N. Lemon. Chaque membre du comité d'audit est indépendant au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et aucun ne reçoit de rémunération, directe ou indirecte, de la Société autre que celle liée à ses services à titre de membre du conseil d'administration et des comités de ce dernier. Chaque membre du comité d'audit possède des compétences financières selon la définition du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*. Parmi les critères utilisés pour juger des compétences financières des administrateurs, le conseil d'administration évalue la capacité de lire et de comprendre un bilan, des états financiers et un état des flux de trésorerie d'un degré de complexité comparable à ceux de la Société. Une copie de la charte du comité d'audit est fournie à l'annexe A des présentes.

Formation et expérience pertinentes des membres du comité d'audit

W.E. Aziz, FCPA, FCA

Par l'intermédiaire de BlueTree Advisors, M. Aziz agit en tant que chef de la restructuration auprès de JTI Macdonald Corp. Il était également un administrateur, le président du comité de rémunération et un membre des comités d'opérations entre parties liées et d'audit d'Atlantica Sustainable Infrastructure jusqu'à sa vente en décembre 2024 et sa conversion en société privée. En 2019, il a cessé d'exercer ses fonctions de président du comité des placements et de membre du comité des ressources humaines du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS) et du conseil de leadership du Ihnatowycz Institute for Leadership à l'Ivey

Business School de l'Université Western (Ivey). M. Aziz a obtenu un baccalauréat spécialisé en administration des affaires (avec distinction) d'Ivey et porte le titre de Fellow comptable professionnel agréé. Il a également suivi le programme de formation de l'Institute of Corporate Directors Governance College de la Rotman School of Business de l'Université de Toronto et il est membre de l'Institut d'insolvabilité du Canada. Il est considéré comme une sommité dans le domaine des finances.

F. Khan

M. Khan est un cadre supérieur possédant une vaste expérience dans divers secteurs dans des postes de direction stratégique et opérationnelle du financement d'entreprise, du premier appel public à l'épargne et de la transformation d'entreprise au fil de plus de 30 ans de carrière. M. Khan a une grande expérience de l'industrie alimentaire grâce à des rôles de haute direction chez Kellogg et US Foods. M. Khan cumule plus de dix ans d'expérience comme directeur financier de grandes sociétés diversifiées cotées en bourse et de société soutenues par capital-investissement ayant des modèles perturbateurs à forte croissance. Il a de l'expérience dans l'établissement des bases d'une bonne gestion financière, dont un esprit d'équipe, l'amélioration des processus et des mesures de contrôle. M. Khan a entraîné une croissance transformationnelle sur de nouvelles plateformes, dans des marchés mondiaux émergents et par des fusions et acquisitions Il a dirigé des initiatives d'efficacité pluriannuelles complexes et a une expérience approfondie des marchés financiers, puisqu'il a participé à l'entrée en bourse de deux sociétés et préparé le terrain pour l'admission d'une troisième entreprise. Au début de sa carrière, il a acquis une vaste expérience en leadership opérationnel et en stratégie. Il a notamment été président et chef de la direction de la filiale américaine de USG (chiffre d'affaires de 4 milliards de dollars) et occupé un poste d'expert-conseil en stratégie chez McKinsey & Company pendant 5 ans. Il est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Chicago et d'un baccalauréat en génie de l'Université Carleton. Il est membre du conseil des visiteurs et du conseil consultatif de génie de l'Université Wake Forest et a été membre du conseil de Foundation Building Materials. M. Khan est actuellement chef des finances d'Imperial Dade. Il est considéré comme une sommité dans le domaine des finances.

A. Macdonald

M. Macdonald est vice-président principal à la mobilité et aux opérations commerciales chez Uber. Il dirige les activités liées à la mobilité de l'entreprise dans plus de 70 pays, notamment le covoiturage, les taxis, la micromobilité, la location, les transports en commun, les véhicules à grande capacité et bien plus encore. Il supervise aussi les activités de développement durable, de livraison et de mobilité autonome d'Uber, son développement commercial, Uber for Business et Uber Health. Avant de se joindre à Uber, M. Macdonald a été entrepreneur et consultant en gestion chez Bain & Company. Il siège au conseil d'administration de Lime, qui offre une micromobilité abordable et partagée dans des villes du monde entier, et de Careem, qui crée l'application pour tout le Moyen-Orient élargi. M. Macdonald est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en administration des affaires de l'Ivey Business School de l'Université Western.

L. Mantia

M^{me} Mantia est administratrice de sociétés. Elle a déjà occupé le poste de chef de l'exploitation de la Société financière Manuvie, une société internationale de services financiers et d'assurance. Elle a aussi occupé différents postes de direction au sein de la Banque Royale du Canada, notamment celui de vice-présidente directrice, Services bancaires en ligne, cartes et paiements. Auparavant, M^{me} Mantia a été conseillère à l'échelle internationale pour McKinsey & Company et a exercé le droit au sein de Davies Ward Phillips & Vineberg S.E.N.C.R.L., s.r.l. Elle est aussi administratrice de Dayforce (anciennement Ceridian HCM Holding Inc.), une société internationale de logiciels de gestion du capital humain cotée à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto, où elle siège aux comités d'audit et gouvernance. De plus, elle est administratrice de Liberty Mutual Insurance, du Sunnybrook Health Sciences Centre, de l'Université Queen's et d'autres sociétés fermées. M^{me} Mantia siège actuellement au conseil d'administration de McKesson Corporation, une société diversifiée cotée à la Bourse de New York qui est un chef de file des services de soins de santé. Elle y a présidé le comité de rémunération et de gestion des talents et a été

membre du comité de gouvernance et de durabilité. M^{me} Mantia est titulaire d'un diplôme en droit de l'Université Queen's. Elle a figuré au palmarès des 100 femmes les plus puissantes au Canada à deux reprises.

K.N. Lemon, Ph. D.

M^{me} Lemon est professeure titulaire de la chaire Accenture à la Carroll School of Management du Boston College. Elle a également été présidente et membre du conseil d'administration de l'American Marketing Association, un organisme axé sur l'excellence en marketing et qui fournit des ressources aux entreprises et au milieu universitaire. Elle est l'ancienne directrice générale du Marketing Science Institute, un organisme sans but lucratif qui met la science du marketing au service des pratiques de gestion; elle a également siégé au conseil d'administration de cet institut. Ses travaux de recherche portent sur les moteurs clés de la croissance des entreprises à partir de la perspective du consommateur. Elle y élabore des modèles quantitatifs qui permettent aux entreprises d'augmenter considérablement le rendement en capital marketing investi. Ses travaux primés ont été mis en œuvre dans des entreprises du monde entier, et elle est reconnue mondialement comme experte de la compréhension du consommateur et de la fidélisation. Elle a fait partie du corps professoral de la Harvard Business School, de la Fuqua School of Business de l'Université Duke et de l'Université de Groningen aux Pays-Bas. Elle a enseigné et mené des études dans des entreprises et des universités partout dans le monde, mettant l'accent sur les biens de consommation et les services. Elle a conseillé de nombreuses sociétés ouvertes et a siégé à plusieurs conseils consultatifs en marketing. Elle a obtenu son doctorat à l'Université de la Californie à Berkeley.

Honoraires payés aux auditeurs – KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Les honoraires payés au cabinet d'audit KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L pour les services rendus au cours de l'exercice ayant pris fin les 31 décembre 2024 et 2023 sont fournis dans le tableau ci-dessous. Chaque année, le comité d'audit examine un sommaire des services fournis par le cabinet à la Société et à ses filiales. En 2004, le comité d'audit a établi une politique exigeant l'approbation préalable de tous les services autres que l'audit devant être fournis par les auditeurs externes. Tout mandat confié par la Société au cabinet KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour des services autres que l'audit doit être approuvé à l'avance par le comité d'audit. Entre les réunions du comité d'audit, le pouvoir d'approbation est délégué au président du comité. Les approbations données par le président au nom du comité d'audit sont présentées à l'ensemble des membres du comité lors de la réunion suivante. De plus, la politique interdit qu'un mandat soit confié au cabinet KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour des services qui, selon le comité d'audit, pourraient compromettre l'indépendance du cabinet.

Au cours des deux derniers exercices, le cabinet KPMG n'a fourni aucun des services suivants à la Société :

- i) services de tenue de livres et autres services liés aux registres comptables ou aux états financiers;
- ii) services de conception et de mise en œuvre des systèmes d'information financière;
- iii) services d'évaluation, d'attestation d'équité ou de rapports sur les apports en nature;
- iv) services d'actuariat;
- v) services d'impartition d'audit interne;
- vi) fonctions de gestion;
- vii) services de ressources humaines;
- viii) services de courtage de valeurs, services-conseils en placements ou services bancaires d'investissement;
- ix) services juridiques et services d'experts-conseils non liés à l'audit.

Description	2024 (\$)	2023 (\$)
Honoraires d'audit ¹⁾	4 210 943	1 638 170
Honoraires pour services liés à l'audit ²⁾	274 488	449 663
Honoraires pour services fiscaux ³⁾	70 099	82 417
Autres honoraires ⁴⁾	2 605 472	139 060
TOTAL DES HONORAIRES	7 161 001	2 309 310

Remarques :

- (1) Audit des états financiers annuels et revue des états financiers trimestriels des Aliments Maple Leaf ainsi que des états financiers du placement en bourse de la filiale Canada Packers après la séparation proposée du Complexe Porc.
- 2) Services liés à l'audit composés principalement de procédures d'audit à des fins de conformité et des activités de la Société, y compris l'audit des états financiers du régime de retraite, les audits requis à des fins réglementaires, les services de traduction, les services-conseils en comptabilité et la vérification diligente de l'information financière.
- 3) Services-conseils fiscaux et d'observation des règles fiscales canadiennes et internationales, et services de fixation des prix de cession interne.
- 4) Principalement, services d'audit des émissions de GES et services-conseils en matière de séparation et de transition.

POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

Dans le cours normal de ses activités, la Société est partie à certaines actions en justice. Parmi les affaires de nature juridique concernant la Société figure une enquête que mène le Bureau de la concurrence sur l'industrie canadienne du pain emballé, y compris des allégations de fixation des prix et les questions de divulgation des valeurs mobilières qui en découlent. L'enquête couvre un horizon temporel qui comprend l'époque à laquelle la Société était actionnaire majoritaire de la Boulangerie Canada Bread, Limité (« Canada Bread »). En 2014, la Société a vendu à Grupo Bimbo sa participation dans Canada Bread, une société publique autonome. De plus, il existe des recours collectifs liés aux allégations de fixation des prix. La Cour supérieure de justice de l'Ontario a décidé à deux reprises que le recours collectif sur le pain contre les Aliments Maple Leaf ne devrait pas être autorisé. Toutefois, les demandeurs et Canada Bread interjettent appel de la dernière décision rendue. En 2024, la Société a déposé une plainte en diffamation contre Grupo Bimbo et Canada Bread en raison de déclarations publiques à l'endroit des Aliments Maple Leaf dans cette affaire. Grupo Bimbo et Canada Bread ont également déposé leurs plaintes séparément contre la Société. Cette dernière a toujours maintenu qu'elle n'avait rien à se reprocher concernant l'époque où elle était actionnaire de Canada Bread. La Société organise une défense énergique dans toutes ces affaires. À la fin de 2023, les demandeurs dans le recours collectif sur la fixation des prix du pain au Québec ont déposé une demande d'autorisation pour un recours collectif distinct portant sur des allégations de fixation du prix de la viande au Québec, mais le recours n'a pas encore accédé à l'étape de l'autorisation. La Société juge la plainte infondée et s'oppose à son autorisation. Il est impossible de prévoir avec certitude ou précision les conclusions de l'enquête ou les résultats des recours collectifs, des poursuites de Grupo Bimbo ou de toute autre action future. Reportez-vous à la rubrique Facteurs de risque du présent document. La Société ne fait l'objet d'aucune autre poursuite ou action en justice importante que celles indiquées aux présentes ou dans le rapport de gestion de 2024, accessible sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Il est possible que se produisent, de temps à autre, des circonstances susceptibles de placer un membre du conseil d'administration en situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel. En vertu de la loi, il incombe à chaque administrateur de déclarer toute situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel ainsi que de se récuser et de s'abstenir de voter sur les questions pouvant avoir une incidence sur ses intérêts personnels ou professionnels. Les Aliments Maple Leaf a adopté une politique et des procédures en matière de conflits d'intérêts pour s'assurer que tous les

conflits d'intérêts réels et potentiels sont déclarés et que des mesures appropriées sont prises pour gérer chaque cas avec diligence et transparence.

À la connaissance de la Société, aucun de ses administrateurs ou membres de la haute direction n'a de conflit d'intérêts réel ou potentiel important avec les Aliments Maple Leaf ou une de ses filiales, autres que ceux indiqués aux présentes ou dans le rapport de gestion de 2024, accessible sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À la connaissance de la Société, à l'exception de ce qui est décrit dans la présente notice annuelle et autrement que par l'accord de gouvernance décrit à la section « Contrats importants » ci-dessous, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société ni aucune des personnes ou sociétés qui sont propriétaires bénéficiaires, directes ou indirectes, de plus de 10 % des actions de la Société ou qui exercent un contrôle ou une emprise sur ces dernières, ni aucune des personnes qui ont des liens avec ces personnes ou sociétés ou qui font partie du même groupe qu'elles, n'ont d'intérêt important, direct ou indirect, dans une opération conclue au cours des trois derniers exercices ou de l'exercice en cours qui a eu ou dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle ait une incidence importante sur la Société ou ses filiales.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts de la Société est Services aux investisseurs Computershare Inc., et les lieux de transfert des actions ordinaires de la Société se situent à Vancouver (Colombie-Britannique), à Calgary (Alberta), à Toronto (Ontario) et à Montréal (Québec).

INTÉRÊTS DES EXPERTS

Les auditeurs indépendants de la société, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., ont produit un rapport des auditeurs pour la Société concernant les bilans consolidés de la Société aux 31 décembre 2024 et 2023, les états consolidés du résultat net, les états consolidés des autres éléments du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres ainsi que les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023. KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est un cabinet d'audit indépendant par rapport à la Société au sens des règles pertinentes et des interprétations connexes prévues par les ordres professionnels concernés au Canada.

CONTRATS IMPORTANTS

L'accord de gouvernance est le seul contrat important qui satisfait aux exigences de communication de l'information financière. L'accord de gouvernance est accessible sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca et est résumé à la rubrique Description de la structure du capital – Accord de gouvernance.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

L'avis de convocation à l'assemblée générale annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations, préparées à l'occasion de la plus récente assemblée annuelle des actionnaires, contiennent des renseignements complémentaires, notamment la rémunération versée aux administrateurs et aux membres de la direction nommés ainsi que leur endettement, les principaux porteurs d'actions ordinaires, les titres pouvant être émis en vertu de régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres et les intérêts d'initiés dans les opérations importantes, le cas échéant. Des renseignements complémentaires sont également fournis dans le rapport de gestion de 2024 et dans les états financiers annuels de la Société pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2024. Il est possible de se procurer sans frais des copies des documents ci-dessus en envoyant une demande au secrétaire général des Aliments Maple Leaf Inc. à l'adresse suivante : 6985 Financial Drive, Mississauga (Ontario) L5N 0A1.

Les renseignements ci-dessus et les renseignements supplémentaires relatifs aux Aliments Maple Leaf sont accessibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

ANNEXE A

CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

(LE « COMITÉ ») DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ALIMENTS MAPLE LEAF INC. (LA « SOCIÉTÉ »)

Nature et champ d'activité du comité

Le comité d'audit est un comité permanent constitué par le conseil d'administration afin d'assurer le respect des obligations applicables aux sociétés ouvertes en matière de comités d'audit et d'appuyer le conseil d'administration dans l'exercice de ses fonctions de surveillance à l'égard des questions suivantes : i) les méthodes et pratiques comptables, ii) l'intégrité des états financiers de la Société, iii) la conformité aux exigences légales et réglementaires, iv) les compétences, l'indépendance et le rendement et l'indépendance des auditeurs externes et v) le rendement de la fonction d'audit interne.

Le président et les membres du comité sont des membres du conseil d'administration, nommés pour exercer une surveillance générale des activités liées à la communication de l'information financière, aux risques et aux contrôles financiers de la Société; ils ne sont pas responsables de l'exploitation quotidienne ou de l'exécution de ces activités.

La direction de la Société est responsable de la préparation, de la présentation et de l'intégrité des états financiers ainsi que du maintien des principes et politiques de déclaration financière appropriés, des systèmes d'évaluation des risques et des contrôles et procédures internes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que les transactions sont autorisées, enregistrées et déclarées correctement. Il incombe aussi à la direction d'assurer l'efficacité des opérations, l'exactitude de l'information financière et le respect des normes comptables et des lois et règlements applicables.

L'auditeur interne est responsable du contrôle de la pertinence et de l'efficacité du système de contrôles internes, et de la présentation d'un rapport à ce sujet.

Les auditeurs externes sont responsables de la planification et de l'exécution de l'audit des états financiers consolidés annuels de la Société conformément aux normes d'audit généralement reconnues afin de fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont conformes aux principes comptables généralement reconnus, entre autres choses. Les auditeurs externes relèvent du comité et du conseil d'administration, qui représentent les actionnaires de la Société; ils reçoivent leurs instructions du comité et lui rendent directement compte.

À l'exception de ce qui suit, le comité n'a pas de pouvoirs décisionnels; il présente plutôt ses conclusions et recommandations au conseil d'administration, qui les examine et prend les décisions.

Procédures, pouvoirs et obligations

En plus des procédures et des pouvoirs énoncés dans la politique sur la composition, la nomination des membres et les pratiques de chaque comité du conseil d'administration des Aliments Maple Leaf, telle que modifiée, ou dans toute résolution du conseil d'administration concernant le comité, les procédures, pouvoirs et obligations du comité sont les suivants :

1. *Composition* – Le comité doit être composé d'au moins trois membres. Chaque membre du comité doit être « indépendant » et « non lié » selon les définitions fournies de temps à autre dans les exigences ou lignes directrices relatives aux comités d'audit régies par les lois applicables sur les valeurs mobilières et les règles des Bourses où les titres de la Société sont inscrits.

Chaque membre du comité doit posséder des « compétences financières », sous réserve des dispenses prévues par les lois applicables sur les valeurs mobilières, selon les définitions fournies de temps à autre dans les exigences ou lignes directrices relatives aux comités d'audit régies par les lois applicables sur les valeurs mobilières et les règles des Bourses où les titres de la Société sont inscrits ou, en l'absence de telles définitions,

selon la façon dont le conseil d'administration interprète le terme dans le cadre de son appréciation commerciale.

2. *Réunions à huis clos* – Au moins une fois l'an, le comité tiendra une réunion à huis clos avec le chef de la fonction d'audit interne et les auditeurs externes pour discuter de toute question qui, selon le comité et chacun de ces groupes, doit être examinée en privé, et les personnes susmentionnées auront libre accès au comité pour porter des questions à son attention.
3. *Aide professionnelle* – Le comité pourrait demander aux auditeurs externes et internes d'effectuer des examens ou des audits supplémentaires lorsqu'il le juge souhaitable. De plus, le comité peut retenir les services de conseillers spéciaux en matière d'affaires juridiques, de comptabilité, de finances ou autres et déterminer leur rémunération comme le comité le juge nécessaire pour s'acquitter de ses responsabilités aux frais de la Société. S'il retient de tels services, il doit en informer le président du comité de gouvernance d'entreprise.
4. *Confiance* – Sauf indication ou information contraire qui doit être portée sans délai à l'attention du conseil d'administration, chaque membre du comité doit pouvoir compter sur (i) l'intégrité des personnes ou des organisations à l'intérieur comme à l'extérieur de la Société qui lui fournissent des renseignements, (ii) l'exactitude des renseignements, financiers et autres, fournis au comité par ces personnes ou organisations et (iii) les déclarations de la direction et des auditeurs externes quant aux services non liés à l'audit fournis à la Société et à ses filiales par les auditeurs externes.
5. *Rapports au conseil d'administration* – Après ses réunions, le comité, par l'intermédiaire de son président, doit faire rapport au conseil d'administration sur les questions examinées, ses activités et le respect de sa charte.

Le comité doit :

1. *Contrôle interne* – Examiner, aborder avec la direction et les auditeurs externes et internes comme il le juge nécessaire et surveiller les questions liées à ce qui suit :
 - i. Le caractère adéquat et l'efficacité du système de contrôle interne et financier ainsi que les recommandations de la direction et des auditeurs externes et internes pour l'amélioration des méthodes comptables et du contrôle interne;
 - ii. Les lacunes importantes dans l'environnement de contrôle interne, y compris le contrôle et la sécurité du système informatique;
 - iii. Le respect par la direction des processus, des procédures et des mesures de contrôle interne.
2. *Examens des organismes de réglementation* – Passer en revue les résultats des examens effectués par les organismes de réglementation concernant les affaires financières de la Société et faire des recommandations au conseil d'administration.
3. *Nomination des auditeurs externes* – Concernant la nomination et la surveillance des auditeurs externes :
 - i. Faire des recommandations au conseil d'administration dans le but de préparer ou d'émettre un rapport d'audit ou d'effectuer d'autres audits, et examiner ou confirmer les services de la Société qui figureront dans la circulaire de sollicitation de procurations aux fins de nomination ou de renouvellement des mandats par les actionnaires;
 - ii. Faire une recommandation au conseil d'administration quant à l'approbation de la rémunération des auditeurs externes;
 - iii. Examiner, évaluer et approuver les dispositions de la mission, l'exécution et la portée de l'audit annuel et l'approche adoptée par les auditeurs.
4. *Indépendance des auditeurs externes* – Évaluer l'indépendance des auditeurs externes et faire des recommandations au conseil d'administration, lorsque le comité le juge nécessaire, en vue de protéger et d'accroître cette indépendance. En lien avec cet examen, le comité :

- i. doit maintenir activement un dialogue avec les auditeurs externes sur les relations ou services susceptibles de nuire à l'objectivité et à l'indépendance des auditeurs externes;
 - ii. doit demander aux auditeurs externes de lui fournir périodiquement, au moins tous les ans, une liste officielle par écrit de toutes les relations entre la Société, y compris ses filiales, et les auditeurs externes, y compris leurs associés;
 - iii. doit examiner et approuver des politiques claires sur l'embauche par la Société d'employés actuels ou d'anciens employés des auditeurs externes actuels ou précédents;
 - iv. peut approuver des politiques et procédures concernant l'approbation préalable par un membre du comité de tout service non lié à l'audit fourni par les auditeurs externes qu'il est par ailleurs permis aux auditeurs externes de fournir. Les politiques et procédures doivent inclure une description raisonnablement détaillée des services visés, et l'approbation préalable du service non lié à l'audit par un membre fondé de pouvoir du comité doit être présentée au comité plénier à sa prochaine réunion. Pour plus de certitude, tous les services non liés à l'audit fournis à la Société ou à ses filiales par les auditeurs externes ou leurs associés ne sont pas couverts par les politiques et procédures d'approbation préalable approuvées par le comité et doivent être préalablement autorisés par ce dernier;
 - v. doit examiner et approuver la divulgation des honoraires versés aux auditeurs externes au cours de l'exercice, par catégorie, dans la notice annuelle et la circulaire de la direction sollicitant des procurations.
5. *Auditeurs internes* – Évaluer la structure organisationnelle, l'indépendance et les compétences du service d'audit interne et de ses ressources, et examiner les plans d'audit interne et leur mise en œuvre.
6. *Fonction d'audit interne* – Superviser et surveiller la fonction d'audit interne, ce qui comprend :
- i. rencontrer périodiquement les auditeurs internes pour discuter des progrès de leurs travaux, des conclusions importantes tirées de leurs audits, des difficultés ou des conflits qui surviennent avec la direction et de la réponse de cette dernière pour corriger les lacunes décelées lors de l'audit;
 - ii. passer en revue les sommaires des rapports à la direction préparés par les auditeurs internes et rendre disponible la version intégrale de ces rapports, communiquer au besoin avec les auditeurs internes concernant leurs rapports et recommandations, et discuter avec eux du degré de mise en œuvre des recommandations, de la réponse de la direction à leurs rapports et d'autres questions que les auditeurs internes portent à l'attention du comité.
7. *Audits externes* – Superviser et surveiller les audits externes, ce qui comprend :
- i. avec les auditeurs externes, les auditeurs internes et la direction, examiner la fonction d'audit en général, les objectifs, le recrutement, les emplacements, la coordination, la fiabilité de la direction et de l'audit interne, l'approche générale d'audit et la portée des audits des états financiers proposés, l'ensemble des plans d'audit, les responsabilités de la direction, des auditeurs internes et des auditeurs externes, la procédure d'audit à suivre et le calendrier ainsi que le budget estimé des audits;
 - ii. discuter avec les auditeurs externes des difficultés ou des conflits qui surviennent avec la direction ou les auditeurs internes pendant l'audit, ainsi que de la réponse de la direction pour corriger les lacunes décelées lors de l'audit et résoudre les conflits en suspens;
 - iii. prendre les mesures raisonnables nécessaires pour s'assurer que l'audit a été mené conformément aux exigences des lois applicables et aux normes d'audit des organismes professionnels ou de réglementation concernés;

- iv. examiner et résoudre les désaccords entre la direction et les auditeurs externes concernant la présentation de l'information financière ou l'application des principes ou méthodes comptables.
8. *Principes et méthodes comptables* – Superviser et examiner, comme le comité le juge nécessaire, les principes et méthodes comptables de la Société, et en discuter avec la direction, les auditeurs externes et les auditeurs internes, ce qui comprend :
- i. Sélection – le caractère approprié et l'acceptabilité des principes et méthodes comptables utilisés pour présenter l'information financière de la Société, les modifications apportées aux principes ou aux méthodes comptables de la Société et l'application de pratiques de communication de l'information et de principes comptables particuliers aux nouvelles transactions ou aux nouveaux événements par la direction;
 - ii. Problèmes importants relatifs à la communication de l'information financière – tout problème ou jugement important qui concerne la communication de l'information financière pour la préparation des états financiers et toute contre-expertise demandée par la direction à un auditeur indépendant relativement au traitement comptable d'un élément particulier;
 - iii. Désaccords – désaccords entre la direction et les auditeurs externes ou les auditeurs internes concernant l'application des principes ou méthodes comptables;
 - iv. Modifications importantes ou proposées – toute modification importante ou proposée des principes et méthodes comptables de la Société;
 - v. Modifications apportées aux exigences réglementaires et comptables – effet des modifications apportées aux exigences réglementaires et comptables;
 - vi. Affaires, réclamations et éventualités de nature juridique – toute affaire, réclamation ou éventualité de nature juridique susceptible d'avoir une incidence sur les états financiers et les politiques de conformité de la Société, et tout rapport important, requête ou autre correspondance reçus d'une autorité de réglementation ou d'un organisme gouvernemental, et la façon dont ces affaires, réclamations et éventualités de nature juridique sont présentées dans les états financiers;
 - vii. Information pro forma ou ajustée – utilisation d'information « pro forma » ou « ajustée » non conforme aux principes comptables reconnus;
 - viii. Dépréciation de la survaleur – détermination de la dépréciation de la survaleur par la direction, s'il y a lieu, comme l'exigent les normes comptables applicables.
9. *Résultats financiers intérimaires* – Avant la diffusion des résultats financiers intérimaires, y compris les communiqués connexes, ou la présentation des rapports financiers intérimaires aux organismes de réglementation concernés, examiner les états financiers consolidés intérimaires ainsi que le rapport de gestion et le communiqué connexes avec les auditeurs externes et la direction, et approuver ces documents aux fins de diffusion.
10. *États financiers consolidés annuels vérifiés* – Examiner les états financiers consolidés annuels vérifiés ainsi que le rapport de gestion et le communiqué connexes avec les auditeurs externes et la direction, et rendre compte des résultats de cet examen au conseil d'administration plénier avant l'approbation de ces résultats et leur diffusion aux actionnaires par le conseil d'administration.
11. *Prospectus et circulaires d'information* – Examiner l'information financière présentée dans les prospectus et circulaires d'information de la Société avec les auditeurs externes et la direction, et faire des recommandations concernant l'approbation de cette information par le conseil d'administration. Le comité doit aussi évaluer périodiquement les procédures relatives à l'examen de la diffusion publique par la Société de l'information financière tirée ou dérivée des états financiers et du rapport de gestion, afin de déterminer si elles sont adéquates.

12. *Communications entre la direction, les auditeurs internes et les auditeurs externes* – Fournir une voie de communication entre la direction, les auditeurs internes, les auditeurs externes et le conseil d'administration.
13. *Enquêtes indépendantes* – Mener des enquêtes indépendantes sur toute question sous sa responsabilité.
14. *Régime de retraite* – En ce qui concerne le régime de retraite :
 - i. Objectifs et politiques d'investissement et composition des investissements de l'actif – Recevoir les recommandations du comité consultatif d'investissement du régime de retraite (de la direction) concernant les objectifs et politiques d'investissement et la composition des investissements de l'actif, et faire des recommandations au conseil d'administration.
 - ii. Gestionnaires de placement – Recevoir les recommandations du comité consultatif d'investissement du régime de retraite et approuver l'embauche et la cessation d'emploi des gestionnaires de placement.
 - iii. Rendement du régime de retraite – Recevoir les rapports du comité consultatif d'investissement du régime de retraite sur le rendement de la caisse de retraite et en rendre compte au conseil d'administration.
 - iv. Énoncé des politiques et des procédures de placement (EPPP) – Recevoir les recommandations du comité consultatif d'investissement du régime de retraite et approuver le dépôt de l'EPPP.
 - v. Comité consultatif d'investissement du régime de retraite – Superviser les activités du comité consultatif d'investissement du régime de retraite.
15. *Autres rapports des auditeurs externes* – Examiner tous les rapports que les auditeurs externes sont tenus de présenter au comité ou au conseil d'administration en vertu des règles, des politiques ou des méthodes établies par les ordres professionnels ou organismes de réglementation dont relèvent les auditeurs externes ainsi que tout autre rapport demandé aux auditeurs externes par le comité.
16. *Plaintes relatives à la comptabilité, aux contrôles ou à l'audit* – Établir des procédures pour la réception, l'examen et le traitement des plaintes adressées à la Société en matière de comptabilité, de contrôles comptables internes ou d'audit et des préoccupations soumises de manière anonyme par les employés concernant d'éventuelles pratiques de comptabilité ou d'audit douteuses, faire le suivi de ces procédures et les examiner périodiquement, de même que les plaintes sérieuses reçues, avec la direction et les auditeurs internes.
17. *Exposition aux risques financiers* – Tenir des rencontres périodiques avec la direction afin de discuter des risques financiers importants auxquels la Société est exposée et des mesures en matière de politiques prises par la direction pour surveiller ces risques, y compris le recours à des instruments financiers dérivés et à des opérations de couverture.
18. *Comités d'audit des principales filiales* – Recevoir et passer en revue les procès-verbaux des réunions des comités d'audit des principales filiales de la Société.
19. *Autres questions déléguées* – Examiner et approuver toute question déléguée au comité par le conseil d'administration et exécuter au nom du conseil toute activité nécessaire ou souhaitable pour aider le conseil dans l'exercice de ses fonctions de surveillance à l'égard des questions financières.

Charte

20. *Examen de la charte* – Le comité doit réévaluer la pertinence de la présente charte tous les ans ou plus fréquemment s'il le juge approprié et recommander des modifications au comité de gouvernance d'entreprise.
21. *Rendement du comité* – Annuellement, le comité doit évaluer son rendement par rapport à la présente charte, et les résultats de cette évaluation doivent être présentés au comité de gouvernance d'entreprise.

22. *Publication de la charte* – Le comité doit s'assurer que la présente charte est publiée sur le site Web de la Société et qu'elle figure dans la notice annuelle de la Société conformément aux lois sur les valeurs mobilières ou aux exigences réglementaires applicables.